

# EMPRUNT OBLIGATAIRE

PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE  
TRÉSOR PUBLIC DU BÉNIN



**MONTANT INDICATIF : 100.000.000.000 FCFA**

PRIX DE L'OBLIGATION : 10.000 FCFA

Période de souscription  
Du 10 au 28 novembre 2025



EMISSION A TPBJ 6,00%  
**6,00%** 2025-2032  
**70 milliards**  
**07 ans** Annuel constant  
avec 2ans de différé

EMISSION B TPBJ 6,15%  
**6,15%** 2025-2035  
**30 milliards**  
**10 ans** Annuel constant  
avec 2ans de différé

Emetteur



Arrangeur et chef de file :



Co-chefs de file :



EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Ecobank  
Membre du Groupe Ecobank  
La Banque Panafrique

ENSEMBLE INVESTISONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU BÉNIN

SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICA BOURSE ; AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION ; BIIC FINANCIAL SERVICES ; SCI-BENIN ; UNITED CAPITAL FOR AFRICA ; CORIS BOURSE ; SBIF ; ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA ; ATLANTIQUE FINANCE ; BICI BOURSE ; BNI FINANCES S.A. ; BOA CAPITAL SECURITIES ; BRIDGE SECURITIES ; BSIC CAPITAL ; EDC INVESTMENT CORPORATION ; HUDSON & CIE ; MAC - AFRICAN - SCI ; NSIA FINANCE ; PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT ; SIRIUS CAPITAL ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA ; MATHA SECURITIES ; SCI MALI ; CIFA-BOURSE SA ; GLOBAL CAPITAL ; SCI NIGER ; ABCO BOURSE ; CGF BOURSE ; EVEREST FINANCE ; IMPAXIS SECURITIES ; FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION (FGI) ; INVICTUS CAPITAL & FINANCE ; SCI TOGO ; SA2IF ; ORAGROUP SECURITIES - SCI IFI.

L'original de la présente Note d'information de l'opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)  
sous les numéros EE/25-28 et EE/25-29 le 20 Octobre 2025

# SOMMAIRE

<b>ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>I- ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION.....</b>	<b>5</b>
1 - Attestation de l'émetteur .....	6
2 - Politique d'information .....	6
<b>II - PRÉSENTATION DE L'ÉMISSION .....</b>	<b>7</b>
1 - Contexte de l'opération .....	8
2 - But de l'opération et destination des fonds mobilisés .....	8
3 - Caractéristiques de l'emprunt .....	8
4 - Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt .....	12
5 - Modalités de souscription .....	13
<b>III - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....</b>	<b>14</b>
1 - Situation économique récente et perspectives .....	15
2 - Finances publiques .....	19
3 - Balance des paiements .....	21
4 - Critères de convergence de l'UMOA .....	22
5 - Qualité de signature .....	22
6 - Situation de la dette .....	25
7 - Stratégie d'endettement et viabilité de la dette .....	26
8 - Facteurs de risques .....	31
<b>IV - PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR .....</b>	<b>39</b>
1 - Présentation de la DGTCP .....	40
<b>ANNEXE .....</b>	<b>42</b>

# ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

<b>AMF-UMOA</b>	: Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>APE</b>	: Appel Public à l'Epargne
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BOC</b>	: Bulletin Officiel de la Cote
<b>BRVM</b>	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BT</b>	: Bons du Trésor
<b>BTP</b>	: Bâtiment Travaux Publics
<b>CAGD</b>	: Caisse Autonome de Gestion de la Dette
<b>CCJA</b>	: Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CPM</b>	: Comité de Politique Monétaire
<b>DC/BR</b>	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
<b>DGE</b>	: Direction Générale de l'Economie
<b>DGCE</b>	: Direction Générale du Commerce Extérieur
<b>DGCI</b>	: Direction Générale du Commerce Intérieur
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGT</b>	: Direction Générale du Travail
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>FAD</b>	: Fonds Africain de Développement
<b>FBCF</b>	: Formation Brute de Capital Fixe
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>GUFE</b>	: Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
<b>GUOCE</b>	: Guichet Unique des Opérations de Commerce Extérieur
<b>IDA</b>	: Association Internationale de Développement
<b>INStaD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>OAT</b>	: Obligations Assimilables du Trésor
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>PAG</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNG</b>	: Position Nette du Gouvernement
<b>SARL</b>	: Société A Responsabilité Limitée
<b>SCN</b>	: Système de Comptabilité Nationale
<b>SGI</b>	: Société de Gestion et d'Intermédiation
<b>SMDT</b>	: Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africaine

# **AVERTISSEMENT**

---

L'enregistrement par l'AMF-UMOA n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



# I - ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

## 1. ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.070)  
BP : 40 COTONOU  
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58  
www.tresorbenin.bj



### Attestation de l'émetteur

Je soussigné, **Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité Publique**, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner les réalisations effectives et performances économiques attendues.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2025

Le Directeur général du Trésor  
et de la Comptabilité publique.



## 2 - POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA assurera la politique d'information.

### **Responsable de l'information et de la communication financière :**

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.  
Avenue Jean-Paul II, route de l'aéroport Cardinal Bernardin GANTIN, Cotonou-BENIN.

### **Oumara KARIMOU ASSOUMA**

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité  
Publique  
[karimou.assouma@tresorbenin.bj](mailto:karimou.assouma@tresorbenin.bj)

### **Clément Yaovi AZIAGNIKOUDA**

Directeur des Affaires Monétaires et Financières  
[clement.aziagnikouda@tresorbenin.bj](mailto:clement.aziagnikouda@tresorbenin.bj)



## II - PRÉSENTATION DE L'ÉMISSION

## 1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

À l'issue de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016–2021, le Bénin a enregistré des avancées significatives. Grâce aux nombreuses réformes engagées dans l'environnement des affaires ainsi que dans le cadre macroéconomique et budgétaire, le pays s'est affirmé comme une destination attractive pour l'investissement productif, générateur d'emplois et de revenus. Cette dynamique s'est traduite par la réalisation d'infrastructures majeures (énergie, eau, routes, numérique, santé, éducation, formation professionnelle, sport, etc.) qui marquent durablement le paysage national.

Fort de ces acquis, le Bénin a engagé une trajectoire ambitieuse vers le statut de pays à revenu intermédiaire, soutenue par une politique de réformes structurelles visant à renforcer l'efficacité de l'État, à mieux répondre aux besoins essentiels des populations et à améliorer la résilience du pays face aux chocs internes et externes.

Dans cette perspective, le Gouvernement a lancé le PAG 2021–2026, fondé sur les piliers suivants :

- le renforcement de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance ;
- la poursuite de la transformation structurelle de l'économie ;
- l'amélioration durable du bien-être des populations.

Le portefeuille de projets du PAG 2021–2026 est estimé à 12 011 milliards de FCFA, en progression de 33 % par rapport à l'enveloppe initiale du PAG précédent (9 039 milliards de FCFA), avec un niveau d'engagement effectif ayant atteint 10 126 milliards de FCFA.

Pour l'année budgétaire 2025, les prévisions de charges budgétaires de la loi de finances s'élèvent à 2 778,5 milliards de FCFA, dont 1 010,3 milliards FCFA seront consacrés aux investissements publics.

C'est dans ce cadre, que le Gouvernement du Bénin envisage de mobiliser des ressources sur le marché financier régional de l'UMOA à travers un emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

**Par l'arrêté n°3000-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP/134SGG22 en date du 17 octobre 2025**, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à

procéder à l'émission d'obligations du Trésor par syndication, pour un montant indicatif de cent milliards (100 000 000 000) FCFA.

Pour l'arrangement et la structuration de l'opération, la Société de Gestion et d'Intermédiation du Bénin (SGI-BENIN) a été désignée arrangeur et chef de file, accompagnée de trois co-chefs de file : l'Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI), BIIC Financial Services (BFS) et EDC Investment Corporation, ainsi qu'un syndicat de placement.

## 2. BUT DE L'OPÉRATION ET DESTINATION DES FONDS MOBILISÉS

Les ressources levées à travers cette émission seront principalement affectées au financement d'une partie des investissements inscrits au programme national d'investissements pour l'année 2025, en cohérence avec les objectifs du PAG 2021–2026, notamment la poursuite de la transformation structurelle de l'économie béninoise.

Les projets financés par cet emprunt obligataire concerneront en priorité des secteurs clés à fort impact socio-économique tels que :

- l'Agriculture ;
- l'Éducation ;
- la Santé ;
- les Travaux Publics.

Ces investissements visent à soutenir durablement la croissance, renforcer le capital humain et améliorer les infrastructures de base au bénéfice des populations béninoises.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT

Les principales caractéristiques de cet emprunt se présentent comme suit :

**Tableau n°1 : Caractéristiques de l'emprunt**

Libellés	Caractéristiques
<b>Emetteur</b>	Etat du Bénin (par le biais de la DGTCP)
<b>Dénominations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« TPBJ 6,00% 2025-2032 »</li> <li>« TPBJ 6,15% 2025-2035 »</li> </ul>
<b>Durée des emprunts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 ans pour le « TPBJ 6,00% 2025-2032 »</li> <li>10 ans pour le « TPBJ 6,15% 2025-2035 »</li> </ul>
<b>Montant indicatif de l'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70 000 000 000 sur la maturité 7 ans</li> <li>30 000 000 000 sur la maturité 10 ans</li> </ul>
<b>Valeur nominale</b>	10 000 FCFA par Obligation
<b>Nombre de Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 000 000 obligations sur la maturité de 7 ans</li> <li>3 000 000 obligations sur la maturité 10 ans</li> </ul>
<b>Prix d'émissions</b>	10 000 FCFA
<b>Forme des Titres</b>	Les titres seront sous forme dématérialisée, au porteur, inscrit en compte auprès des SGI de l'UMOA ou des banques teneurs de comptes/conservateurs agréées par l'AMF-UMOA et conservés dans les livres du DC/BR. Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.
<b>Date de Jouissance</b>	La date de jouissance est fixée à trois (3) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération
<b>Période de souscription</b>	Les souscriptions seront ouvertes sur la période du 10 au 28 Novembre 2025. Cette période pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin par l'Émetteur après saisine de l'AMF-UMOA.
<b>Taux d'intérêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6,00% annuel pour le « TPBJ 6,00% 2025-2032 »</li> <li>6,15% annuel pour le « TPBJ 6,15% 2025-2035 »</li> </ul>
<b>Intérêts-Amortissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le « TPBJ 6,00% 2025-2032 », le paiement des intérêts se fera annuellement, par séries égales (amortissement constant) avec deux (2) ans de différés</li> <li>Pour le « TPBJ 6,15% 2025-2035 », le paiement des intérêts se fera annuellement, par séries égales (amortissement constant) avec deux (2) ans de différés.</li> </ul>
<b>Amortissement Anticipé par Rachats ou Offres Publiques</b>	L'Emetteur se réserve le droit de procéder, à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.
<b>Remboursement anticipé au gré de l'Emetteur</b>	Sous réserve du préavis mentionné dans le paragraphe suivant, l'émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment, à partir de la date d'anniversaire de la date de jouissance, au remboursement des Obligations en circulation, au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date du remboursement. En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.
<b>Information du Public à l'Occasion du Remboursement Normal ou Anticipé</b>	L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la BRVM pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titre à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux (2) mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au BOC et d'un avis de la BRVM.
<b>Annulation des Obligations</b>	Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

<b>Assimilations Ultérieures</b>	Au cas où l'émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
<b>Garantie</b>	Cette émission bénéficie de la Garantie Souveraine de l'Etat du Bénin.
<b>Rang de la Créance</b>	Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux, et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'émetteur.
<b>Mécanisme de paiement</b>	Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public, donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du DC/BR qui procèdera au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.
<b>Liquidité/Refinancement</b>	Les Obligations « TPBJ 6,00% 2025-2032 » et « TPBJ 6,15% 2025-2035 » sont admissibles aux guichets de refinancement de la BCEAO.
<b>Représentation des Porteurs de Titres</b>	Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit, pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.
<b>Fiscalité</b>	Les revenus liés à ces titres sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale applicable aux revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.
<b>Cotation des Titres</b>	La cotation des emprunts obligataires « TPBJ 6,00% 2025 – 2032 » et « TPBJ 6,15% 2025 – 2035 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.
<b>Code ISIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'emprunt obligataire « TPBJ 6,00% 2025 – 2032 » a reçu le code international BJ0000002655 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.</li> <li>L'emprunt obligataire « TPBJ 6,15% 2025 – 2035 » a reçu le code international BJ000002663 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.</li> </ul>
<b>Personnes concernées par l'emprunt</b>	L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux désireux de souscrire dans l'Union.
<b>Frais d'Inscription</b>	Aucun frais n'est perçu par l'émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs en cas d'inscriptions des Obligations sur un compte auprès des SGI ou des Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs agréés auprès de l'AMF-UMOA, des frais seront prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.
<b>Service Financier</b>	Le service financier des emprunts « TPBJ 6,00% 2025 – 2032 » et « TPBJ 6,15% 2025 – 2035 » (paiement des intérêts échus et le remboursement des obligations amorties, etc.) à chaque date d'échéance sera assuré par la DGTCP du Bénin par virement au profit du DC/BR pour le compte des différentes SGI et banques teneurs de comptes qui se chargeront de payer les souscripteurs.
<b>Tribunaux Compétents en cas de litiges ou contestation</b>	La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.
<b>Droit Applicable</b>	La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UMOA.
<b>Arrangeur et Chef de File</b>	La SGI-BENIN est l'Arrangeur et le Chef de File de l'opération. A ce titre, elle structure et place les obligations suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA.

## ◆ Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI agréés par l'AMF-UMOA, dans la zone UMOA.

**Tableau n°2 : syndicat de placement**

PAYS	SGI	TELEPHONE
BENIN	Africa Bourse	+229 01 21 31 88 36
	Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI)	+229 01 21 31 97 33
	BIIC Financial Services (BFS)	+229 01 21 32 48 75
	SGI Benin	+229 01 21 31 15 41
	United Capital for Africa	+229 01 61 18 18 00
BURKINA - FASO	SGI Coris Bourse S.A	+226 50 33 04 91
	Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financière (SAIIF)	+226 75 20 01 01
	Image Finances Internationales	+226 70 88 89 89
	Société Burkinabé d'Intermédiation Financière (SBIF)	+226 50 31 23 23
CÔTE D'IVOIRE	Atlantique Finances	+225 20 31 59 75
	Attijari Securities West Africa (ASWA)	+225 20 21 98 86
	BICI Bourse	+225 20 20 16 68
	BNI Finances	+225 20 20 99 02
	BOA Capital Securities	+225 20 30 34 29
	Bridge Securities	+225 74 80 84 00
	BSIC Capital SA	+225 20 31 71 11
	EDC Investment Corporation	+225 20 21 50 00
	GEK Capital	+225 27 24 35 00 44
	Hudson & CIE	+225 20 31 55 00
	Kerales Finance	
	Mac-African-SGI	+225 22 46 18 92
	Matha Securities	+225 20 24 30 30
	NSIA Finance	+225 20 20 06 53
	Oragroup Securities	+225 20 25 55 55
	Phoenix Capital Management	+225 20 25 75 90
	Sirius Capital	+225 20 24 24 65
	Société Générale Capital Securities West Africa (SG – CSWA)	+225 20 20 12 65
MALI	SGI Mali S.A	+223 20 29 29 72
	Global Capital	+223 66 75 63 19
	CIFA – Bourse	+223 20 23 50 20
NIGER	SGI Niger	+227 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO Bourse	+221 33 822 68 00
	CGF Bourse	+221 33 864 97 97
	Everest Finance	+221 33 822 87 00
	Impaxis Securities S.A	+221 33 869 31 40
	Finance Gestion et Intermédiation (FGI)	+221 33 867 60 42
	Invictus Capital Finance	+221 33 832 82 32
TOGO	SGI Togo	+228 22 22 30 86

#### 4. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Les tableaux d'amortissement de cet emprunt se présente comme suit :

**Tableau n°3 : amortissement indicatif de l'emprunt « TPBJ 6,00% 2025 – 2032 »**

Années	Capital début Période	Intérêts	Amortissement	Annuité (Flux Annuels)	Capital Restant dû
2025	70 000 000 000				70 000 000 000
2026	70 000 000 000	4 200 000 000		4 200 000 000	70 000 000 000
2027	70 000 000 000	4 200 000 000		4 200 000 000	70 000 000 000
2028	70 000 000 000	4 200 000 000	14 000 000 000	18 200 000 000	56 000 000 000
2029	56 000 000 000	3 360 000 000	14 000 000 000	17 360 000 000	42 000 000 000
2030	42 000 000 000	2 520 000 000	14 000 000 000	16 520 000 000	28 000 000 000
2031	28 000 000 000	1 680 000 000	14 000 000 000	15 680 000 000	14 000 000 000
2032	14 000 000 000	840 000 000	14 000 000 000	14 840 000 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>21 000 000 000</b>	<b>70 000 000 000</b>	<b>91 000 000 000</b>	

**Tableau n°4 : amortissement indicatif de l'emprunt « TPBJ 6,15% 2025 – 2035 »**

Années	Capital début Période	Intérêts	Amortissement	Annuité (Flux Annuels)	Capital Restant dû
2025	30 000 000 000				30 000 000 000
2026	30 000 000 000	1 845 000 000		1 845 000 000	30 000 000 000
2027	30 000 000 000	1 845 000 000		1 845 000 000	30 000 000 000
2028	30 000 000 000	1 845 000 000	3 750 000 000	5 595 000 000	26 250 000 000
2029	26 250 000 000	1 614 375 000	3 750 000 000	5 364 375 000	22 500 000 000
2030	22 500 000 000	1 383 750 000	3 750 000 000	5 133 750 000	18 750 000 000
2031	18 750 000 000	1 153 125 000	3 750 000 000	4 903 125 000	15 000 000 000
2032	15 000 000 000	922 500 000	3 750 000 000	4 672 500 000	11 250 000 000
2033	11 250 000 000	691 875 000	3 750 000 000	4 441 875 000	7 500 000 000
2034	7 500 000 000	461 250 000	3 750 000 000	4 211 250 000	3 750 000 000
2035	3 750 000 000	230 625 000	3 750 000 000	3 980 625 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>11 992 500 000</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>41 992 500 000</b>	

## **5. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION**

### **◆ Les ordres de souscriptions**

Les ordres de souscriptions sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des SGI membres du syndicat de placement. A la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des SGI de recevoir du souscripteur la provision correspondant à l'ordre d'achat.

### **◆ Règles d'allocation des ordres de souscriptions**

Le consortium (Chef de file et Co-chefs de file) sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions conformément aux contrats de prises fermes signés

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

### **◆ Règlement et livraison des titres**

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par la SGI-BENIN à travers les SGI et teneurs de comptes agréés.

### **◆ Déclaration des résultats de l'émission obligataire**

Après l'allocation des titres, le chef de file prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF-UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire N°01-2005, doit être envoyé à l'AMF-UMOA avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivants la date d'allocation.

L'AMF-UMOA en accuse réception.



### **III -ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

## 1. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

**Sur la période 2022-2024, la croissance a consolidé sa vigueur, atteignant son plus haut niveau depuis plus de deux décennies.** Le taux de croissance s'est ainsi affiché à 7,5% en 2024, contre une réalisation de 6,4% en 2023 et 6,3% en 2022. Le dynamisme de la croissance est impulsé par une bonne campagne agricole, un secteur secondaire en plein essor, porté par les industries et les BTP, et une reprise des activités commerciales après le ralentissement observé en 2023. Ces résultats ont permis d'améliorer le PIB réel/tête qui s'établit à 823 747 FCFA en 2024 contre 791 222 FCFA en 2023.

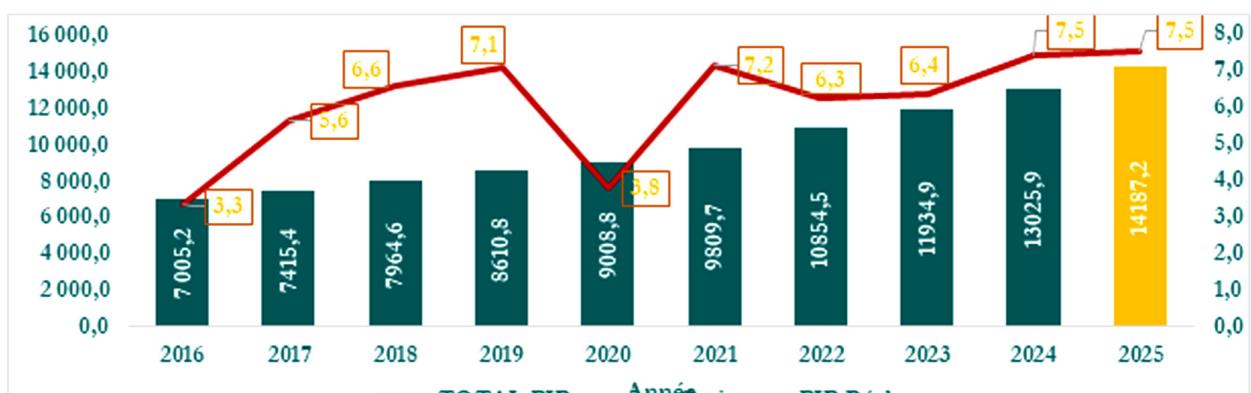
**En 2025, l'activité économique évolue dans un contexte caractérisé principalement par :** (i) le renforcement du tissu industriel, à travers notamment l'expansion de la GDIZ qui enregistre de nouvelles grandes unités de production ; (ii) l'accélération des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques inscrits dans le PAG 2021-2026 ; et (iii) la forte reprise du trafic portuaire qui affecte l'ensemble des activités de service. Dans ce cadre, la croissance économique devrait ressortir soutenue à 7,5% comme en 2024.

**En perspective, la politique économique sur la période 2026-2028 visera la consolidation des acquis du PAG 2021-2026 et continuera à accorder une place centrale au secteur secondaire.**

L'objectif est de poursuivre l'industrialisation de l'économie en remontant la chaîne des valeurs ajoutées par la transformation locale des matières premières. A cet effet, l'Etat continuera le développement des zones industrielles ainsi que le soutien aux entreprises qui souhaitent s'installer au Bénin sous le code des investissements. Sur cette base, la croissance devrait ressortir à 7,5% sur le moyen terme (2026-2028) comme en 2024 dans un contexte marqué par une inflation contenue, en dessous des 2,0%.

**Au plan social, l'Etat continuera de protéger les couches les plus vulnérables et accélérera les progrès vers l'atteinte des ODD.** Ainsi, les filets sociaux seront étendus et les programmes ciblant l'amélioration des conditions de vie des pauvres et extrêmes pauvres seront poursuivis et renforcés. Plus spécifiquement, l'extension du programme ARCH, la mise en œuvre du programme des cantines scolaires, la facilitation de l'accès aux microcrédits, notamment pour l'autonomisation des femmes, les programmes visant le renforcement de l'accès à l'eau potable, les divers programmes de gratuité dont la gratuité de l'éducation primaire, la gratuité de l'éducation secondaire pour les filles inscrites au premier cycle de l'Enseignement Secondaire Général, la subvention au tiers des frais de scolarité des filles inscrites dans les filières scientifiques, techniques et industrielles, etc. seront poursuivis et renforcés.

**Figure 1 : Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2016 à 2025**



Source : INStaD/DGE, octobre 2025

## 1.1. NIVEAU DU PIB

Le produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin ressortirait en 2025 à 14 187,2 milliards de FCFA contre 13 025,9 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 8,9%. La hausse du PIB nominal a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités

et les impôts et taxes nets de subvention. Sur la période 2020-2024, le PIB nominal a enregistré une croissance moyenne de 8,7%. Le PIB agricole a enregistré une croissance moyenne de 4,7% contre 11,7% et 9,4% respectivement pour le secteur secondaire et le secteur tertiaire (Voir tableau 1).

**Tableau 1 : Évolution du PIB nominal (en milliards de FCFA)**

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur primaire	1944,2	2131,1	2313,8	2532,9	2442,2	2798,6	2919,5	3031,7	3156,4	3334,6
Secteur secondaire	1100,0	1125,7	1185,6	1300,3	1467,6	1615,4	1847,2	2065,0	2264,4	2535,4
Secteur tertiaire	3376,7	3602,8	3755,1	4078,1	4315,0	4501,2	5090,1	5695,6	6367,0	6963,5
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6420,9</b>	<b>6859,5</b>	<b>7254,4</b>	<b>7911,3</b>	<b>8224,8</b>	<b>8915,2</b>	<b>9856,7</b>	<b>10792,3</b>	<b>11787,8</b>	<b>12833,5</b>
Impôts et taxes nets des subventions	584,3	555,9	710,1	699,5	784,0	894,5	997,8	1142,6	1238,1	1353,6
<b>TOTAL PIB</b>	<b>7005,2</b>	<b>7415,4</b>	<b>7964,6</b>	<b>8610,8</b>	<b>9008,8</b>	<b>9809,7</b>	<b>10854,5</b>	<b>11934,9</b>	<b>13025,9</b>	<b>14187,2</b>

Source : INStaD-DGE, octobre 2025

## 1.2. CROISSANCE DU PIB RÉEL

L'année 2024 a enregistré une croissance robuste malgré un contexte sous-régional incertain. Le taux de croissance s'est affiché à 7,5% contre une estimation de 6,4% en 2023, impulsé par une dynamique positive dans tous les secteurs.

Dans le secteur primaire, les productions vivrières et d'exportation se sont accrues. La valeur ajoutée du secteur s'est ainsi établie en hausse de 5,9% en 2024 contre 5,1% en 2023 et 4,8% en 2022. Cette amélioration est rendue possible grâce à :

i) une bonne pluviométrie ; ii) une expansion des aménagements agricoles qui ont boosté certaines productions vivrières comme le riz, iii) la mise en place de semences améliorées à fort rendement et résilientes aux changements climatiques, iv) le renforcement du conseil agricole en impliquant le secteur privé et en dotant les encadreurs agricoles d'un cahier de charges avec un mécanisme strict de suivi-évaluation ; v) la reprise des financements agricoles à travers le Fonds National de Développement Agricole (FNDA); vi) l'expansion de la mécanisation agricole en dotant les producteurs

de tracteurs à coûts réduits, etc.

Plus spécifiquement, la production de coton a poursuivi sa remontée. La production s'est ainsi établie à 637 697,0 tonnes en 2024 contre 600 053,5 tonnes en 2023, favorisée à la fois par une amélioration des superficies (+5,4%) et des rendements (+0,9%). Ce résultat est imputable à :

- i) la maîtrise de la nouvelle espèce de Jasside (Amrasca biguttula) qui avait attaqué la production en 2022, avec l'utilisation de l'insecticide Jacobia;
- ii) la multiplicité des traitements phytosanitaires;
- iii) la forte sensibilisation des producteurs et des agents à travers divers canaux (rencontres physiques et diffusion sur les radios de proximité);
- iv) le prolongement des pluies au profit des semis tardifs dans certaines régions et le faible taux de pourriture de capsules, etc...

Dans le secteur secondaire, l'activité s'est renforcée dans les industries agro-alimentaires et les autres industries manufacturières en 2024.

Ainsi, le taux de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 7,5% en 2024 contre 6,7% en 2023 pour les industries agro-alimentaires et à 9,2% en

2024 contre 7,6% en 2023 pour les autres industries manufacturières. Les bonnes performances des industries agro-alimentaires et autres industries manufacturières sont portées par :

i) les activités des nouvelles industries dans la zone industrielle de Glo-djigbé qui enregistre déjà 12 unités industrielles en production ; ii) les activités des nouvelles industries installées en 2024 sous les régimes du code des investissements ; iii) la transformation artisanale de produits agricoles qui bénéficie d'une évolution favorable du secteur agricole.

Par ailleurs, le dynamisme des activités extractives et de construction a également permis de soutenir le secteur secondaire à travers : i) la construction du pôle commercial Général Mathieu KEREKOU, des marchés urbains, du quai fruitier, des cités

départementales ; ii) la mise en œuvre du projet asphaltage phase B ; iii) l'extension du réseau routier, etc. De même, l'activité dans la branche énergie est portée par la vigueur dans les autres branches du secteur secondaire de même que dans les services.

**Dans le secteur tertiaire l'activité marchande a profité de la bonne progression des secteurs primaire et secondaire ainsi que des actions visant la promotion du tourisme.** Les performances réalisées par les branches agricole et industrielle ont favorisé l'activité commerciale. De même, la bonne orientation de l'activité dans la branche communication et des activités relatives aux services touristiques tels que les hôtels et restaurants a été bénéfique au secteur. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur est ressortie en hausse de 7,5% en 2024 contre 6,6% en 2023 et 6,0% en 2022 (Tableau 2).

**Tableau 2 : Croissance du Produit Intérieur Brut réel (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
							est	est	est	Prév
<b>PIB total</b>	<b>3,3</b>	<b>5,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>3,8</b>	<b>7,2</b>	<b>6,3</b>	<b>6,4</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>
Secteur primaire	9,0	7,8	7,0	5,7	1,3	5,2	4,8	5,1	5,9	5,5
Secteur secondaire	0,9	4,6	6,3	20,2	-5,9	9,1	7,9	7,3	9,7	9,7
Secteur tertiaire	1,9	6,1	3,9	5,4	5,9	6,6	6,0	6,6	7,5	7,7
<b>Droits et taxes</b>	<b>-1,1</b>	<b>-3,3</b>	<b>24,1</b>	<b>-3,7</b>	<b>23,7</b>	<b>12,5</b>	<b>8,8</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>	<b>8,3</b>

Source : INStaD/DGE, octobre 2025

**Du côté de la demande, la croissance économique a été principalement portée par les investissements et la consommation finale en 2024.** Dans sa volonté de faire du Bénin une économie prospère et attractive, le Gouvernement poursuit ses efforts en faveur de la transformation structurelle du pays notamment la promotion de l'investissement privé. Des initiatives telles que la Zone Économique Spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ)

visent, à long terme, à réduire le déficit commercial et à renforcer la compétitivité économique national. Ainsi, au cours des récentes années, l'investissement s'est significativement accru. En 2024, le taux d'investissement est ressorti à 35,1% du PIB contre 34,5% du PIB en 2023 et 31,1% du PIB en 2022. Le dynamisme de l'investissement compte pour 2,9% sur les 7,5%, soit près de 40% de la croissance enregistrée en 2024 (Tableau 3).

**Tableau 3 : Produit Intérieur Brut réel, Emploi-ressources (en milliards de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
							est	est	Prév	Prév
1.Demande interne	7269,6	7590,8	8089,0	8655,5	9467,2	10419,6	11153,1	12490,6	13411,3	14585,4
Consommation totale	5849,5	6145,8	6412,2	6787,4	7157,9	7589,4	7772,1	8369,3	8844,2	9573,7
Privée	5129,3	5326,6	5552,9	5876,1	6131,0	6601,0	6680,4	7235,0	7670,0	8151,9
Publique	720,2	819,2	859,3	911,3	1026,9	988,4	1091,7	1134,3	1174,2	1421,8
FBCF totale	1381,6	1401,3	1579,8	1739,0	2270,8	2790,6	3335,9	4072,4	4515,5	4960,1
Privé	1080,5	1261,1	1421,9	1565,1	1853,5	2237,8	2615,5	3169,4	3662,4	4058,5
Publique	301,1	140,1	158,0	173,9	417,3	552,8	720,4	903,0	853,2	901,6
Variation des stocks	38,5	43,7	96,9	129,1	38,5	39,6	45,1	48,8	51,6	51,6
2. Demande extérieure totale	-264,3	-175,4	-124,4	-44,7	-458,4	-609,9	-298,6	-555,7	-385,4	-398,3
PIB	7005,2	7415,4	7964,6	8610,8	9008,8	9809,7	10854,5	11934,9	13025,9	14187,2

Source : INStaD, DGE, octobre 2025

Quant à la consommation finale, elle serait tirée par les dépenses de consommation finale du secteur privé, dont la dynamique résulterait de l'amélioration des revenus des ménages. La progression de la consommation publique serait en rapport avec l'intensification des initiatives sociales du gouvernement.

### 1.3. DÉCOMPOSITION DU PIB EN STRUCTURE

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 47,5% sur la période 2020-2024 contre respectivement 26,4%, 16,9 % et 9,2 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions (Tableau 4).

**Tableau 4 : Structure du PIB (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
							est	est	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>100,0</b>									
Secteur primaire	27,8	28,7	29,1	29,4	27,1	28,5	26,9	25,4	24,2	23,5
Secteur secondaire	15,7	15,2	14,9	15,1	16,3	16,5	17,0	17,3	17,4	17,9
Secteur tertiaire	48,2	48,6	47,1	47,4	47,9	45,9	46,9	47,7	48,9	49,1
Droits et taxes nets de subventions	8,3	7,5	8,9	8,1	8,7	9,1	9,2	9,6	9,5	9,5

Source : INStaD-DGE, octobre 2025

Pour 2025, il est attendu que la même tendance se poursuive. Le secteur tertiaire restera prédominant (49,1%), suivi du secteur primaire (23,5%), du secteur secondaire (17,9%) et des droits et taxes (9,5%). La structure ne devrait pas connaître une grande évolution au cours des deux années suivantes.

#### 1.4. TAUX D'INFLATION

Au niveau des prix, l'inflation reste contenue au Bénin, soutenue par les bonnes performances du secteur agricole. Le taux d'inflation s'est établi à 1,2% en 2024 contre 2,7% en 2023.

**Tableau 5 : Évolution de l'inflation au Bénin (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
BÉNIN	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4	2,7	1,2	1,3
UMOA	0,3	1,1	1,4	-0,6	2,2	3,5	7,0	3,8	3,3	1,9

Source : DGE, INStAD, FMI, Perspectives régionales octobre 2025 ; \* prévisions, octobre 2025

## 2. FINANCES PUBLIQUES

**Les finances publiques du Bénin ont poursuivi en 2024 leur trajectoire de consolidation budgétaire dans un contexte régional encore marqué par les tensions géopolitiques et économiques.** Les recettes totales se sont établies à 1 895,6 milliards FCFA, en hausse de 11,4% par rapport à 2023. Cette performance est principalement imputable au renforcement du contrôle fiscal, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la poursuite des réformes de modernisation des régies financières, en particulier la digitalisation de la collecte fiscale. S'agissant des dépenses totales et prêts nets, elles ont connu une légère augmentation de 2,4% par rapport à

Ce ralentissement s'explique notamment par la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de l'indice des prix, qui n'a connu qu'une hausse de 0,7%, alors qu'il constitue le poste le plus important du panier de la ménagère. Avec ce niveau d'inflation, le Bénin est parmi les pays qui enregistrent les plus faibles taux d'inflation dans la zone UMOA.

Pour 2025, il est attendu que la maîtrise des prix se poursuive. Le taux d'inflation devrait ressortir autour de 1,3%, donc en deçà de la norme communautaire de 3,0% (Tableau 5).

2023, pour s'établir à 2 344,8 milliards FCFA. Elles sont principalement dominées par les dépenses d'équipement en raison du vaste programme de construction d'infrastructures socio-économique prévu au titre du PAG. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 18,0% en 2024 contre 19,2% en 2023.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement, dons compris, est ressorti en pourcentage du PIB à 3,0% en 2024 contre 4,1% en 2023. Avec cette performance, le Bénin devient l'un des rares pays de l'UMOA à avoir atteint la consolidation budgétaire un an avant l'échéance fixée.

**Figure 2 : Evolution des recettes et des dépenses**

(en milliards de FCFA)



En perspective pour 2025, il est attendu une progression des recettes, en lien notamment avec la poursuite des réformes et une augmentation des dépenses par rapport à 2024. La hausse des dépenses serait tirée principalement par les

investissements, en raison de la poursuite de la mise en œuvre des grands projets de construction des infrastructures socio-économiques. Le détail des opérations financières de l'État est présenté au tableau 6.

**Tableau 6 : Évolution détaillée des recettes et des dépenses de l'État**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
<b>Revenus et dons</b>	<b>780,4</b>	<b>1001,7</b>	<b>1075,8</b>	<b>1185,7</b>	<b>1296,3</b>	<b>1387,7</b>	<b>1553,2</b>	<b>1795,1</b>	<b>1952,4</b>	<b>2241,4</b>
<b>Revenus, hors dons</b>	<b>745,7</b>	<b>944,4</b>	<b>1028,6</b>	<b>1088,0</b>	<b>1142,1</b>	<b>1295,7</b>	<b>1498,6</b>	<b>1701,3</b>	<b>1895,6</b>	<b>2158,3</b>
<b>Revenus des taxes</b>	<b>641,1</b>	<b>712,8</b>	<b>811,4</b>	<b>893,3</b>	<b>947,9</b>	<b>1082,3</b>	<b>1320,7</b>	<b>1537,9</b>	<b>1721,7</b>	<b>1965,3</b>
Taxes sur le commerce Extérieur	288,5	316,0	331,9	358,0	331,5	397,4	429,8	517,0	581,6	666,2
Taxes directes et indirectes	352,6	396,8	479,4	535,3	616,3	684,9	890,9	1020,9	1140,0	1299,1
Revenus non issus des taxes	104,6	231,6	217,2	194,8	194,2	213,4	177,8	163,4	173,9	193,0
Dons	34,7	57,3	47,2	97,7	154,2	92,0	54,6	93,8	56,9	83,1
Projets	26,1	43,3	31,2	66,8	46,9	54,6	54,6	84,0	42,0	63,1
Programmes	8,6	14,0	16,0	30,8	107,3	37,4	0,0	9,8	14,9	20,0
Dépenses totales et Prêts nets	1086,3	1318,1	1305,9	1227,3	1719,9	1949,4	2149,5	2289,8	2344,8	2652,5
Dépenses courantes	781,1	820,2	857,8	900,8	1095,6	1145,0	1198,1	1276,0	1389,8	1642,1
Salaires et compensations	353,8	337,3	356,7	369,7	416,5	407,8	436,1	509,8	523,2	632,9
Sécurité Sociales	78,4	95,6	92,2	90,5	92,9	90,5	92,9	97,0	98,4	120,6
Transferts et autres	185,5	166,6	179,4	180,9	233,0	259,2	320,6	323,4	373,0	430,7
Dépenses exceptionnelles	100,1	114,3	103,6	125,1	176,9	167,6	169,8	155,6	162,9	218,9
Intérêts dus	63,3	106,4	126,0	134,6	176,3	219,9	178,7	190,2	232,2	239,0
Sur dette domestique	51,4	88,4	108,8	106,8	105,7	153,1	90,2	87,5	111,4	92,0
Sur dette extérieure	11,9	18,0	17,1	27,8	70,6	66,8	88,5	102,7	120,8	147,0
Dépenses d'investissement	299,6	491,5	445,6	330,4	622,4	802,7	954,9	1011,9	960,1	1010,4
Sur ressources domestiques	178,5	313,0	279,1	228,3	356,4	519,0	593,0	584,3	624,6	584,2
Sur ressources extérieures	121,1	178,5	166,5	102,1	266,0	283,7	361,9	427,6	335,5	426,3
Prêts nets	5,5	6,4	2,5	-3,9	1,8	1,7	-3,6	1,9	-5,1	0,0
<b>Balance primaire</b>	<b>-150,6</b>	<b>-82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>93,5</b>	<b>-133,7</b>	<b>-148,4</b>	<b>-113,9</b>	<b>31,2</b>	<b>113,4</b>	<b>171,0</b>

Source : DGE/CSPEF, octobre 2025 \* prévisions

### 3. BALANCE DES PAIEMENTS

**Au niveau des échanges extérieurs, le déficit courant de la balance des paiements s'est amélioré en 2024, mais le solde global reste déficitaire.**

En 2024, le déficit du solde courant régresserait pour s'établir à 871,5 milliards FCFA (6,7% du PIB) après 975,8 milliards FCFA en 2023 (8,2% du PIB), principalement sous l'effet de la réduction du déficit de la balance des biens et services de 9,3% (-923,5 milliards FCFA contre -1018,0 milliards FCFA en 2023). Toutefois, à l'instar de 2023, les afflux

de capitaux extérieurs s'avèrent insuffisants pour couvrir le déficit courant. Ainsi, le solde global ressort à -1,9% du PIB en 2024 contre -3,4% du PIB en 2023, et +0,1% du PIB en 2022.

**En perspectives pour 2025, il est attendu une progression aussi bien des exportations que des importations traduisant une nouvelle amélioration du déficit courant.** Le déficit courant est attendu à 6,4% du PIB en 2025 contre 6,7% du PIB en 2024, grâce à une augmentation plus importante des exportations de biens et services que celle des importations (Tableau 7).

**Tableau 7 : Balance des paiements du Bénin (en milliards de FCFA)**

En milliard FCFA	2022	2023	2024*	2025**
Balance du compte courant (a)	-617,3	-975,8	-866,4	-902,9
Balance commerciale sur les biens et services	-638,2	-1018	-896,1	-905,1
Exportations FOB	2660,6	2736,8	2665,5	2818,0
Importations FOB	3298,7	3754,8	3561,6	3723,1
Balance des revenus primaires	-112,2	-114,8	-137,1	-206,1
dont intérêt sur la dette publique	-88,5	-102,7	-125,6	88,5
Balance des revenus secondaires (transfert)	99,0	157,0	166,8	208,3
Autres secteurs	100,4	148,8	146,8	188,3
Publics	-1,4	8,2	20,0	20,0
Compte en capital (b)	112,6	119,5	107,0	133,9
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-2,7	-32,9	0,0	0,0
Transfert en capital	115,3	152,4	107,0	133,9
Administration publique	71,6	115,2	42,0	63,1
Autres secteurs	43,7	37,2	65,0	70,8
Compte financier (c)	-548,8	-448,7	-535,8	-762,0
Investissements directs	-205,2	-260,8	-265,0	-283,7
Investissements de portefeuille	-131,3	-52,6	-290,9	-145,9
Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	-212,3	-135,2	20,1	-332,4
Erreurs et omissions statistiques (e)	2,7	2,3	0,0	0,0
Solde global (a+b-c+e)	12,7	-405,3	-223,6	-7,0
PIB (en milliards FCFA)	10854,5	11934,9	13025,9	14187,2
En% du PIB				
Exportations des biens et services	24,5	22,9	20,5	19,9
Importations des biens et services	30,4	31,5	27,3	26,2
Balance des biens et services	-5,9	-8,5	-6,9	-6,4
Solde courant	-6,0	-8,2	-6,7	-6,4
Solde global	0,1	-3,4	-1,7	0,0

Source : BCEAO, DGE, octobre 2025

Le solde global devrait également s'améliorer, grâce à l'afflux des capitaux extérieurs qui

seraient suffisants pour couvrir le déficit courant, contrairement à 2024.

## 4. CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UMOA

**Le solde budgétaire dont compris (base ordonnancement), rapporté au PIB, a affiché un déficit de -3,0% en 2024, contre -4,1% en 2023, traduisant une amélioration notable de la situation des finances publiques qui devrait se poursuivre en 2025.**

Pour l'année 2025, les prévisions indiquent un déficit de -2,9% du PIB, confirmant la trajectoire de consolidation budgétaire engagée par le Gouvernement. Cette amélioration résulte de la volonté des autorités de renforcer la discipline budgétaire et de converger vers la norme communautaire. Ainsi, la norme communautaire de -3,0% du PIB prescrite par UMOA serait respectée aussi bien en 2024 qu'en 2025, témoignant de la détermination du Gouvernement à garantir la soutenabilité des finances publiques tout en poursuivant la mise en œuvre des projets de développement.

**Le taux d'inflation en moyenne annuelle est demeuré maîtrisé sur l'ensemble de la période 2022-2024, s'établissant en moyenne à 1,8% et devrait garder la même tendance en 2025. Après avoir atteint 1,4% en 2022, puis 2,7% en 2023, il est ressorti à 1,2% en 2024. Pour 2025, les projections situent l'inflation autour de 1,3%, soit un léger accroissement de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2024. Ce niveau demeure toutefois bien en deçà de la norme communautaire de 3,0% fixée par l'UMOA, confirmant la stabilité relative des prix dans l'économie nationale.**

**Le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB a enregistré une légère progression entre 2022 (54,1%) et 2023 (54,5%), avant de s'orienter à**

**la baisse en 2024 (53,4%).** Ces niveaux demeurent largement inférieurs au plafond communautaire de 70% fixé par l'UMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale. Ce taux devrait ressortir stable en 2025 en se situant autour de 53,5%, traduisant l'engagement du Bénin à contenir son niveau d'endettement. Cette évolution met en évidence une gestion prudente de la dette publique, malgré des besoins croissants de financement pour soutenir les investissements de développement.

**Le ratio masse salariale rapporté aux recettes fiscales est demeuré conforme à la norme communautaire de l'UMOA (35%) sur toute la période 2022-2024 et devrait être respecté en 2025.** Il s'est établi successivement à 33,0% en 2022, 33,2% en 2023 et 30,4% en 2024, traduisant les efforts du Gouvernement pour contenir la progression de la masse salariale. En 2025, ce ratio est projeté à 32,2%, confirmant la volonté des autorités de maintenir durablement ce critère en dessous du plafond fixé, en cohérence avec les exigences de discipline budgétaire et de soutenabilité des finances publiques.

**Le ratio recettes fiscales/PIB ne serait pas respecté en 2025.** Pour 2025, il est attendu un taux de pression fiscale de 13,9% après 13,2% en 2024, contre un niveau minimal de 20% prévu par les critères de convergence de l'UMOA. Cet objectif, bien qu'inférieur à la norme communautaire, traduit un effort continu du Gouvernement qui se donne les moyens d'améliorer chaque année, depuis 2022, la contribution fiscale des contribuables d'au moins 0,5 point de pourcentage en moyenne. Le tableau 8 ci-après présente le détail des indicateurs de convergence de l'UMOA sur la période 2016-2025.

## 5. QUALITÉ DE SIGNATURE

**Tableau 8 : Indicateurs de convergence de l'UMOA pour le Bénin**

	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Premier rang</b>											
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥-3 %	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,1	-3,0	-2,9
Taux d'inflation annuel moyen	≤3 %	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4	2,7	1,2	1,3
Encours de la dette publique intérieure et extérieure /PIB nominal	≤ 70 %	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8	54,0	54,5	53,4	53,5
<b>Second rang</b>											
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35 %	55,2	47,3	44,0	41,4	43,9	37,7	33,0	33,2	30,4	32,2
Taux de pression fiscale	≥20	9,2	9,7	10,2	10,6	10,5	11,0	12,2	12,9	13,2	13,9

Source : DGE, octobre 2025

## 5.1- Climat des affaires

Le Bénin est un pays stable, jouissant d'une économie prospère et rayonnante, avec des taux de croissance soutenus grâce aux nombreuses réformes résolument et courageusement engagées depuis 2016 et qui ont significativement amélioré le climat des affaires et reconnues par la communauté internationale.

### 5.1.1 Réformes clés en matière de promotion du climat des affaires

**Le Bénin consolide ses réformes d'amélioration du climat des affaires.** Les initiatives incluent, entre autres, la modernisation de la justice commerciale, la réduction de la fiscalité sur les entreprises, et la simplification des procédures administratives pour les diverses formalités des entreprises, la modernisation de la gestion des marchés publics, les mesures de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que la promotion des investissements et la transformation industrielle.

- **Modernisation de la justice commerciale :** Le Bénin a mis en place des réformes pour accélérer et simplifier le règlement des litiges commerciaux, notamment par la digitalisation des procédures et la facilitation de l'accès à la justice pour les entreprises.
- **Réduction de la fiscalité :** Des mesures ont été prises pour alléger la charge fiscale des entreprises, comme la réduction du taux d'imposition sur les dividendes qui est passé de 10% à 5% pour les associés non-résidents et de 7% à 5% pour les associés des sociétés cotées en bourse.
- **Simplification des procédures administratives :** Le Gouvernement assure une simplification continue des procédures pour la création d'entreprises et l'obtention de licences, dans le but de réduire les coûts et les délais pour les entrepreneurs.
- **modernisation de la gestion des marchés publics :** Le Bénin accélère la mise en place d'une plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics pour favoriser la transparence et la libre concurrence dans la passation des marchés publics.
- **Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) :** Le Bénin s'est doté d'une

politique nationale de promotion des PME et d'une agence pour soutenir la croissance, le développement, et le financement des micros, petites et moyennes entreprises.

- **Promotion de l'investissement et de la transformation industrielle :** La création de la Glo Djigbé Industrial Zone (GDIZ) est l'expression affichée de la volonté de faire la promotion de l'investissement et de la transformation. C'est une zone économique spéciale qui continue de susciter l'attractivité des investisseurs avec des partenariats public-privé (PPP) structurés et des mécanismes de financement spécialisés dans certains secteurs stratégiques notamment la transformation agro-industrielle (noix de cajou, soja) et les exportations textiles vers les États Unis et autres.

### 5.1.2 Réformes en faveur de l'entrepreneuriat et de la Microfinance

Le Bénin poursuit son dynamisme visant à soutenir l'entrepreneuriat et la microfinance. Les diverses réformes concernent, entre autres, la facilitation de création d'entreprises, l'accès au financement et l'amélioration de l'accès aux services financiers inclusifs.

- **Facilitation de la création d'entreprises :** Le Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFE) de l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) reste le principal point d'entrée pour les entrepreneurs souhaitant créer une entreprise au Bénin. La durée de création d'entreprise est de 3 heures ouvrables.
- **Accès au financement :** Des programmes de financements spécifiques pour les entreprises sont regroupés au niveau de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) pour soutenir les différents secteurs d'activités.
- **Accès à des services financiers inclusifs :** Les Institutions de Microfinance (IMF) telles que la FECECAM<sup>3</sup>, l'UNACREP<sup>4</sup> et le RENACA continuent de jouer un rôle important dans l'inclusion financière en participant au financement des activités de la chaîne de valeur agricole.

### 5.1.3 Réformes en faveur du tourisme et de la

<sup>3</sup> La FECECAM est la Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutual

<sup>4</sup> UNACREP (Union Nationale des Caisses rurales d'Epargne et de Prêt)

## culture

**Les principales réformes mises en œuvre visent à valoriser son patrimoine, développer des infrastructures modernes et attirer un plus grand nombre de visiteurs.** A titre illustratif, le pays poursuit la restauration et la mise en valeur de ses sites historiques, musées et palais royaux, en les érigéant en patrimoine national et en sites touristiques. De même, le Bénin met en œuvre des mesures pour protéger son patrimoine culturel et soutenir les artistes, notamment en renforçant la législation sur la piraterie des œuvres littéraires et culturelles et, la création du Fonds de Développement des Arts et de la Culture.

### 5.1.4 Classements du Bénin suivant les indicateurs «Fondements des opportunités économiques»

L'économie béninoise, auréolée par des réformes courageuses, engrange et affiche des performances appréciables aux plans régional et continental. Ainsi, les nombreuses réformes introduites depuis 2016 ont permis d'améliorer considérablement l'environnement des affaires au Bénin.

Ainsi, selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG 2024), le Bénin est 3ème dans l'UMOA et 15ème sur le plan continental pour la dimension « fondements des opportunités économiques » en 2023. Cet indicateur a le mérite de tenir compte des faits observés et réels dans les pays concernés.

## 5.2 Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2021 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

- En 2024, le Bénin est classé 1er de l'espace francophone en matière de transparence budgétaire, dépassant la France, et deuxième en Afrique, juste après l'Afrique du Sud, par l'International Budget Partnership (IBP).
- En 2024, l'agence de notation S&P a rehaussé la notation de crédit de la République du Bénin qui passe de « B+ » avec une perspective « Positive » à « BB- » avec une perspective « Stable », positionnant ainsi le Bénin parmi les meilleurs crédits d'Afrique sub-saharienne, derrière le

Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire.

- En 2023, le Bénin est classé 1er en Afrique et 8ème mondial dans l'indice mondial de transparence des dépenses fiscales par Le Conseil sur les Politiques Économiques (CEP) et l'Institut allemand pour le développement et la durabilité (IDOS) ;
- Le Bénin reçoit le prix de la meilleure opération financière de l'année 2022 « *Deal of the year* » de la revue « *The banker* », publication du groupe Financial Times ;
- En 2022, l'Agence internationale de notation Standard & Poor's a maintenu la note « *B+ avec la perspective stable* » acquise depuis 2019 ;
- En 2022, l'Agence internationale de notation Moody's a maintenu la note « *B1 avec la perspective stable* » acquise en 2021 ;
- En 2022, l'Agence internationale de notation Fitch a maintenu la note « *B+ avec la perspective stable* » acquise en 2021 ;
- En 2022, Wara a maintenu la note « *A-/Stable/W-3* » acquise en 2021 ;
- En 2022, Bloomfield Investment Corporation a maintenu la note de long terme à A Stable et rehaussé *la note de court terme de A2 à A1-, perspective positive*) ;
- En 2021, le Bénin réalise sa deuxième sortie sur le marché international, en marquant cette fois-ci l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans ;
- En 2021, le Bénin réalise la première émission ODD de son histoire et de celle de l'Afrique en s'inscrivant ainsi dans le groupe très restreint des pays ayant réussi cette opération au niveau mondial ;
- En termes de distinction et de reconnaissance, le Bénin a été reconnu par la Banque Mondiale, pour une deuxième année consécutive, premier au classement des 76 pays IDA en matière de transparence de la gestion de la dette publique. Pour l'évaluation de 2021, le Bénin totalise la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une amélioration en comparaison avec la notation de 2020 (le Bénin avait totalisé la note maximale sur 7 des 9 indicateurs) ;

- Le Bénin est classé par la BAD en 2020 parmi les 6 pays africains figurant dans le top 10 des économies les plus dynamiques au monde, sur la base des résultats de l'année 2019 ;
  - En 2020, l'Agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « *B+ avec la perspective stable* » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie. Cette notation est maintenue en 2021 et 2022 ;
  - Le Bénin réalise la meilleure croissance économique de l'UMOA et l'une des meilleures croissances en Afrique en 2020 ;
  - Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1er juillet 2020 ;
  - Le Bénin est classé dans le top 5 des économies les plus dynamiques d'Afrique à moyen terme en 2019 par le FMI ;
  - Le Bénin a été classé 1er en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
  - En reconnaissance de la bonne gestion macroéconomique et de la bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement ;
  - Le Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin a été distingué par Financial Africk pour la troisième année consécutive (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de la covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire ;
  - Par ailleurs, afin de renforcer les chances de succès du PAG 2021-2026, le Gouvernement a conclu, le 08 juillet 2022, un programme économique et financier de 42 mois avec le Fonds Monétaire International, au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEC). Ce nouveau programme, qui permet un financement exceptionnel du Bénin, sera centré sur le social ;
  - De même, le Bénin a systématiquement reçu la mention « *très satisfaisante* » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2017-2019, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression est tirée notamment par la bonne tenue de la gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019. Le Bénin est ainsi classé dans le peloton de tête des pays africains ; à égalité de points avec le Ghana, juste après le Sénégal, le Kenya et l'Ouganda à égalité de points (3,7), le Cap Vert (3,8) et le Rwanda (4,0).

## 6. SITUATION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette publique ressort à 6 960,3 milliards FCFA contre 6 508,5 milliards FCFA en 2023 (tableau 9).

Le ratio d'endettement public est ressorti à 53,4% à fin décembre 2024 et demeure ainsi en dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour la zone UMOA dans le cadre du pacte de convergence.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution de la dette publique au cours de l'année 2024 à savoir : (i) l'émission de l'Eurobond Moringa ; (ii) les tirages effectués sur emprunts des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et les banques commerciales internationales dans le cadre de l'exécution des projets et programmes de développement ; (iii) les décaissements au titre du programme avec le FMI et (iv) les émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

En termes de projection, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % à fin 2025 et s'inscrive dans une tendance baissière à partir de 2023. En effet, l'encours de la dette publique sur PIB, selon

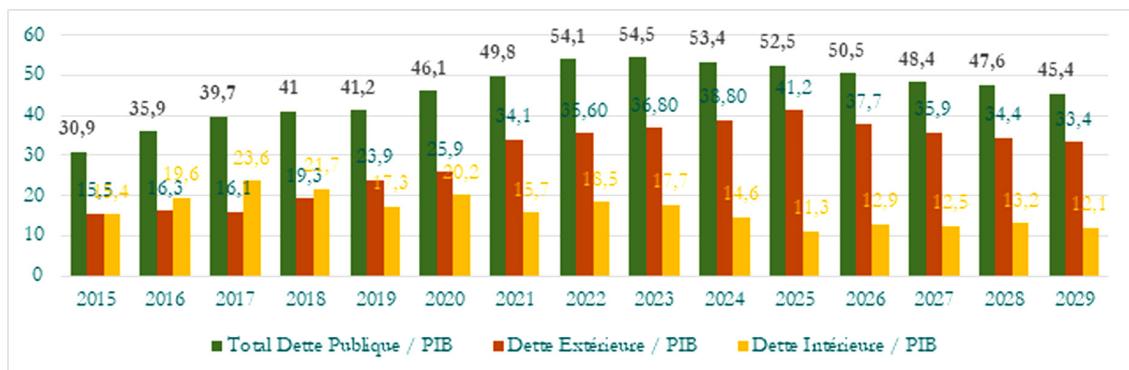
les dernières projections, ressortirait à 52,5 % en 2025 et devrait atteindre 45,4 % en 2029, avec une prédominance de la dette extérieure.

**Tableau 9 : Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin (en milliards FCFA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette totale (% du PIB)	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8	54,1	54,5	53,4
Dette totale	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,84	4 885,81	5 866,81	6 508,52	6 960,33
Dette extérieure	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,66	3 345,17	3 863,21	4 390,44	5 054,85
Dette intérieure	1 036,95	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91	1 817,18	1 540,64	2 003,60	2 118,08	1 905,48
PIB nominal	6 732,81	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9 809,69	10 854,51	11 934,90	13 025,90

Source : CAGD-Bénin, 2025

**Figure 3 : Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2015 à 2029**



Source : CAGD, 2025

## 7. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT ET VIABILITÉ DE LA DETTE

### 7.1 . Description de la stratégie

Les options stratégiques du Bénin en matière d'endettement seront cohérentes avec la stratégie de gestion de la dette sur le moyen terme (SDMT) 2025-2029. Conformément à cette stratégie, le Bénin suivra les orientations ci-après : (i) maximiser la mobilisation des financements concessionnels et semi-concessionnels disponibles ; (ii) privilégier les emprunts extérieurs en euro et à taux d'intérêt fixe ; (iii) réaliser des opérations de reprofilage et de swap pour contrôler les risques de refinancement et de taux de change dans le portefeuille de la dette ; (iv) accorder une priorité à l'émission des

titres publics à moyen et long termes sur le marché financier régional de l'UMOA.

En ce qui concerne le service de la dette, le Bénin veillera au respect à bonne date de ses échéances vis-à-vis de ses créanciers et évitera les arriérés de paiement.

La dynamique de transparence des données de la dette sera poursuivie à travers la publication régulière des informations portant sur l'évolution de la dette publique par les sites Internet du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette.

Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de dette et maintiendra une approche proactive dans la gestion de la dette. Les opérations de gestion

de passifs ou de reprofilage pour lesquels le Bénin est désormais expérimenté, pourraient être renouvelées afin de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique.

Une attention particulière sera portée aux divers risques associés au portefeuille de la dette afin de déterminer très tôt les vulnérabilités et les mesures de mitigations y afférentes.

## 7.2 Viabilité de la dette publique du Bénin

La viabilité de la dette publique du Bénin est analysée à l'aide du Cadre conjoint FMI-Banque Mondiale de Viabilité de la Dette des pays à faible revenu (CVD PFR), qui adopte une méthodologie d'analyse standardisée de la viabilité d'endettement. Il a pour but d'appuyer les efforts des pays pour réaliser leurs objectifs de développement, tout en réduisant le risque de se retrouver en situation de surendettement. À cette fin, le cadre contribue à évaluer les niveaux de risque liés à la dette, en tenant

compte de la capacité d'un pays à s'endetter et la trajectoire de ses ratios d'endettement résultant à la fois des projections d'un scénario de référence et de scénarios de chocs.

Le champ de couverture de la dette de l'AVD du Bénin comprend la dette de l'administration centrale et les garanties délivrées par celle-ci. Ces dettes sont classifiées en fonction du critère de la monnaie, qui permet de mieux analyser la structure (extérieure et intérieure) de la dette publique.

Au cours de la sixième revue du programme économique et financier, appuyé par le Mécanisme Elargie de Crédit et la Facilité Elargie de Crédit (MEDC-FEC), le FMI et les services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances ont conjointement élaboré l'AVD du Bénin comptant pour l'année 2024<sup>5</sup>. D'après les résultats de cette AVD, la dette publique du Bénin demeure **viable** avec un risque de surendettement global "modéré" (Voir tableau 10).

**Tableau 10 : Nature des risques issus des résultats de l'AVD**

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Evaluation granulaire du risque	Marge limitée pour absorber les chocs
Recours au jugement	Non

Source : CAGD, 2025

### 7.2.1 Évaluation du risque de surendettement extérieur

*Les résultats de l'AVD montrent que tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité de la dette extérieure demeurerait en deçà de leurs seuils applicables dans le cadre du scénario de référence compatible avec le cadrage macroéconomique.* Dans le cadre des scénarios de choc, (i) l'indicateur *service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires*<sup>6</sup> dépasserait son seuil et serait plus sensible à une dépréciation ponctuelle du FCFA tandis que (ii) l'indicateur *valeur actuelle de la dette extérieure en % des exportations*<sup>7</sup> serait plus sensible à une baisse des recettes d'exportation et dépasserait également son seuil.

L'indicateur *valeur actuelle de la dette extérieure en % du PIB* devrait demeurer largement en

dessous du seuil de 40% fixé pour cet indicateur en application du cadre de viabilité de la dette du FMI. Il évolue suivant une tendance baissière sur la période de projection. L'indicateur *valeur actuelle de la dette extérieure en % des exportations* reste en dessous de son seuil de 180% dans le scénario de référence du cadrage macroéconomique mais dépasse son seuil en cas de scénario de choc extrême sur les exportations. Il suit également une tendance baissière sur la période de projection. Le ratio présentant le plus de vulnérabilité est le ratio *service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires*. Ces potentielles vulnérabilités sont en lien avec une forte tombée d'échéance sur la dette extérieure (*dette envers les banques commerciales internationales*), qui pourrait être prise en compte dans le cadre de la gestion active de passifs pour laquelle le Bénin est suffisamment outillé.

<sup>5</sup><https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2025/07/14/Benin-Sixth-Reviews-Under-the-Extended-Fund-Facility-and-the-Extended-Credit-Facility-568592>  
<sup>6</sup>Confère figure 7   <sup>7</sup>Confer figure 5

Au regard de la trajectoire des indicateurs de la dette extérieure, il ressort que le Bénin reste confronté à un **risque de surendettement extérieur modéré**.

### 7.2.2 Évaluation du risque de marché

Le risque concernant les tensions relatives aux financements de marché est **faible**. Les besoins de financement brut du secteur public ne dépasseraient pas leurs niveaux de référence de 14%. De même, le spread sur les obligations (l'EMBI du Bénin estimé à environ 566 points de base en 2024) reste en dessous de l'indice de référence de 570 points de base.

### 7.2.3 Évaluation du risque de surendettement intérieur

Le ratio **Valeur Actuelle de la dette publique rapporté au PIB** est demeuré en dessous de son seuil de 55% sur toute la période de projection dans le scénario de référence. Les principaux ratios d'analyse de la viabilité de la dette publique (valeur actuelle de la dette publique en % des recettes, service de la dette totale en % des recettes) évoluent sur une tendance soutenable. Ainsi, il est à retenir que

la **dette intérieure n'apporte pas de vulnérabilité particulière au portefeuille de la dette publique**.

### 7.2.4 Évaluation du risque global de surendettement

L'évaluation du risque modéré de la dette extérieure motive le plus l'évaluation du risque global modéré de surendettement.

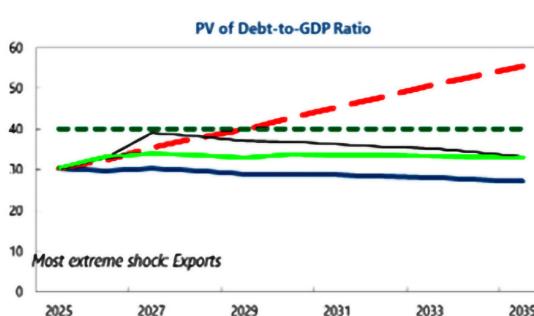
Des analyses qui précèdent, l'on peut conclure que la dette publique du Bénin demeure viable et présente un risque global modéré de surendettement.

Le module de granularité du risque modéré révèle que le Bénin dispose d'un espace limité pour absorber des potentiels chocs.

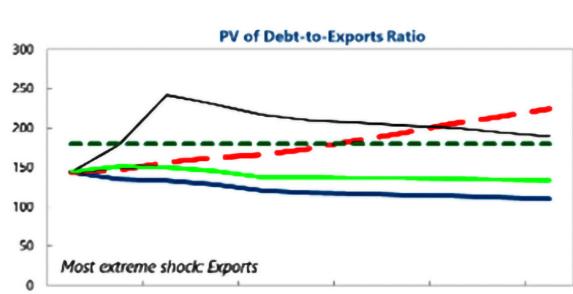
Globalement, la dette publique du Bénin est viable et ne présente pas de risque majeur de soutenabilité pour les finances publiques.

Toutefois les autres facteurs de vulnérabilités comprennent : le ratio relativement élevé du service de la dette par rapport aux recettes et les possibilités de passifs éventuels liés aux entreprises publiques (Confer les figures ci-dessous).

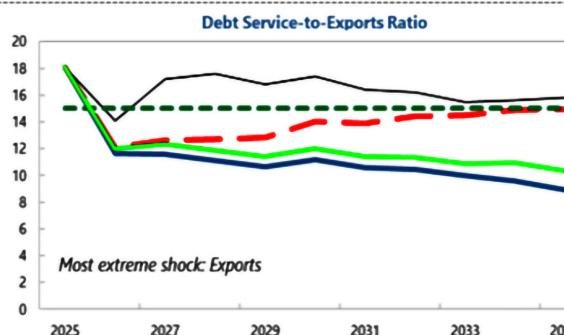
**Figure 4 : Ratio VA de la dette extérieure rapportée au PIB**



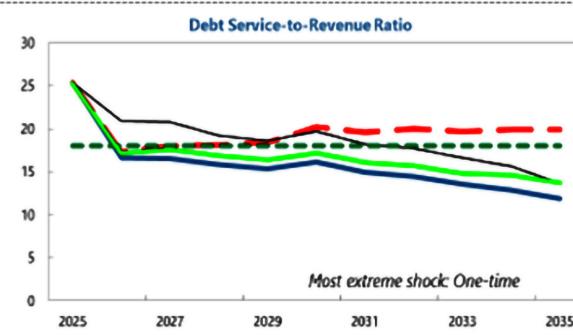
**Figure 5 : Ratio VA de la dette extérieure rapportée aux exportations**



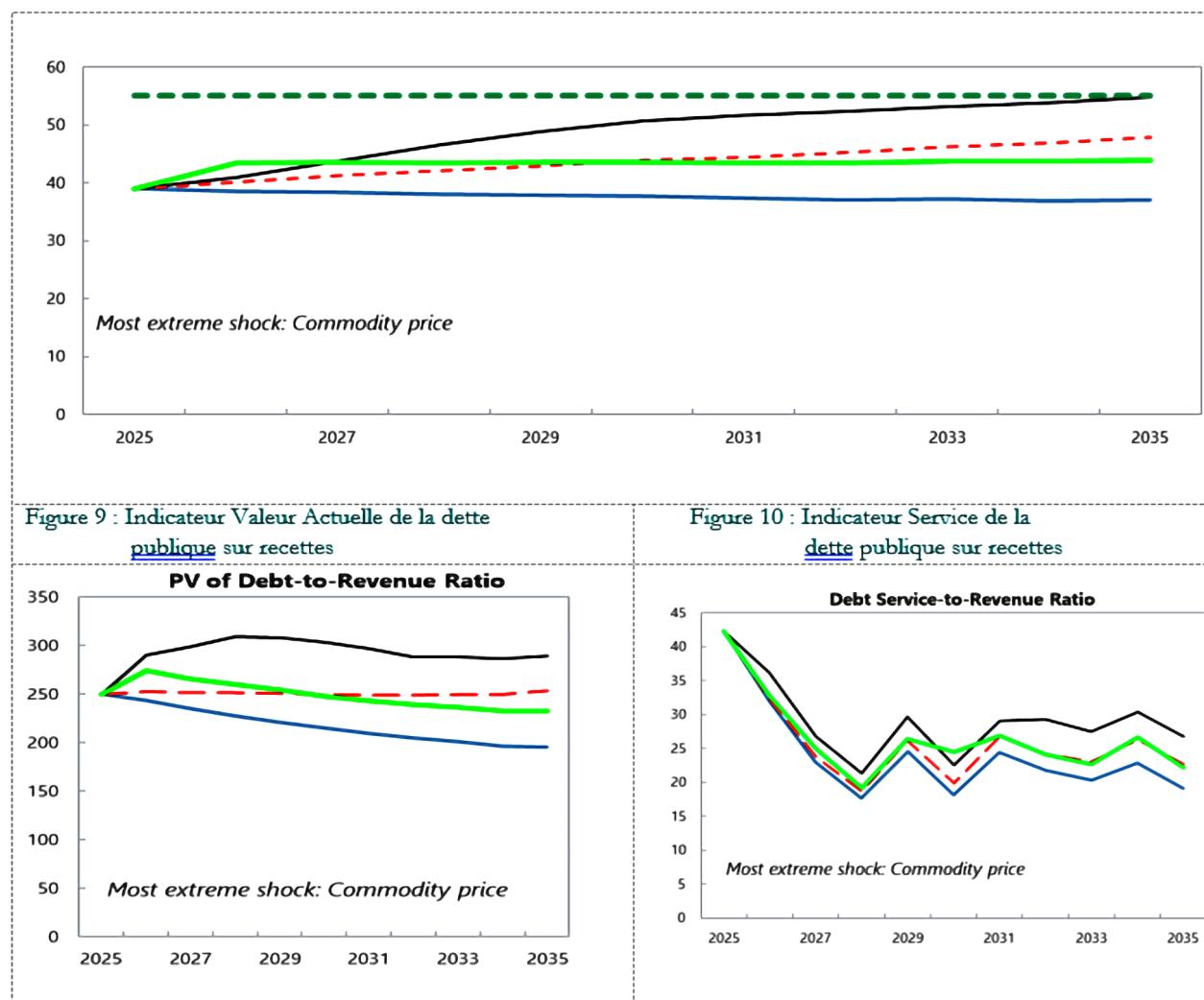
**Figure 6 : Ratio Service de la dette extérieure rapporté aux Exportations**



**Figure 7 : Ratio Service de la dette extérieure rapporté aux Recettes**



**Figure 8 : Indicateur Valeur Actuel de la Dette Publique rapporté au PIB**



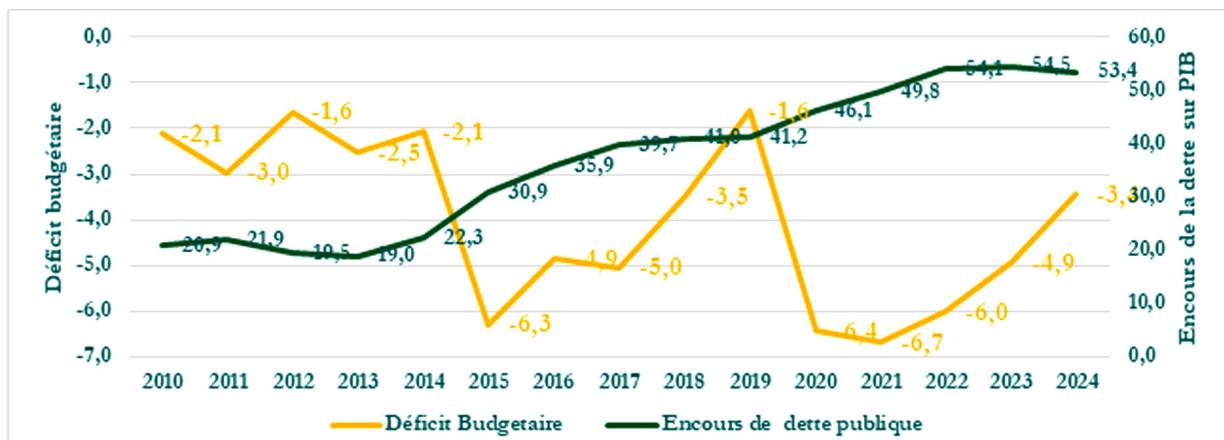
### 7.3. Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire, hors dons, s'était accru en 2015 en ressortant à 6,3 % du PIB contre 2,1% du PIB en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui était ressorti à 1,7% en 2019. En 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19 qui a induit un ralentissement du rythme de mobilisation des recettes fiscales couplée avec un accroissement des dépenses publiques en lien avec le financement de la riposte sanitaire, le déficit budgétaire hors dons s'est dégradé en ressortant à 6,4%. En 2024, le déficit ressort à 3,0% du PIB, pour la première fois depuis la pandémie, contre 4,1% du PIB et 5,5% du PIB respectivement pour les années 2023 et 2022.

Depuis 2016, l'encours de la dette publique sur le PIB a connu une hausse modérée, en passant de 35,9 % en 2016 à 41,2 % en 2019, induite par les ressources mobilisées dans le cadre du financement des projets structurants inscrits au PAG. En 2020, en

lien avec la poursuite des emprunts pour financer des projets de développement d'une part et de la riposte contre la pandémie de la covid-19 d'autre part, le taux d'endettement a enregistré un accroissement de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2019 en s'établissant à 46,1%. En 2021, il est ressorti à 49,8% du PIB pour ensuite s'établir à 54,5% en 2023 contre 54,1% en 2022. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 %. En 2024, le taux d'endettement public s'établit à 53,4% essentiellement porté par : (i) l'émission de l'Eurobond Moringa ; (ii) les tirages effectués sur emprunts des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et les banques commerciales internationales dans le cadre de l'exécution des projets et programmes de développement ; (iii) les décaissements au titre du programme avec le FMI et (iv) les émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

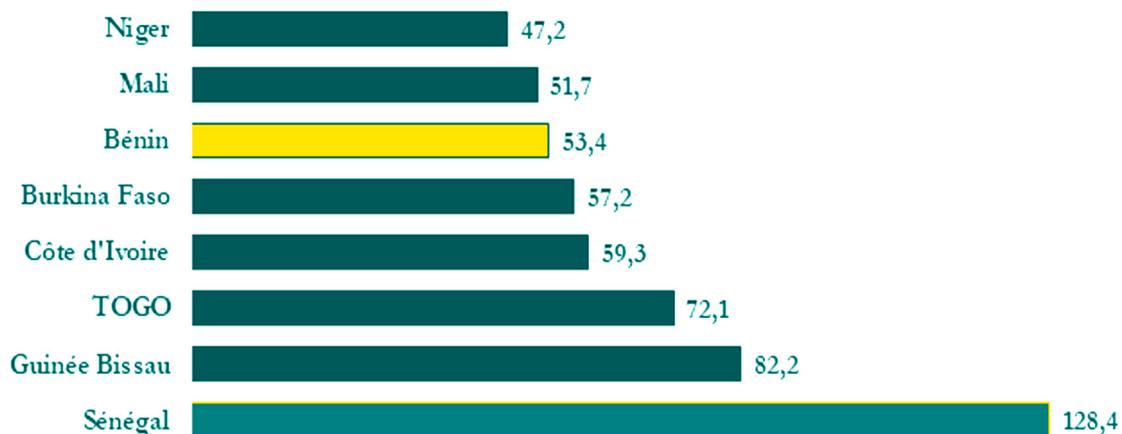
**Figure 11 : Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB**



Source : DGE, octobre 2025

En 2024, le Bénin est le troisième pays de l'UMOA le moins endetté au regard du ratio de la dette publique sur le PIB.

**Figure 12 : Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UMOA en 2024 (en % du PIB)**



Source : Perspectives Economiques Régionales (FMI, Octobre 2025)

## 8. FACTEURS DE RISQUES

### 8.1. Risques sécuritaires

**Sur le plan sécuritaire, le Bénin poursuit la mise en œuvre de sa stratégie pour maintenir l'intégrité du territoire et freiner la poussée djihadiste.** Une aggravation du risque sécuritaire est de nature à affecter les flux touristiques et les investissements privés. Selon les simulations de la Direction Générale de l'Économie, une baisse de 10% des flux touristiques induirait un manque à gagner de 0,23 point de pourcentage de croissance et une baisse des recettes fiscales de 1,53%. Du côté des investissements privés, une contraction de 10% provoquerait une baisse de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage.

Face à ce risque, l'État adopte une stratégie dual, à la fois civile et militaire. Cette approche vise à renforcer la présence de l'État dans les localités à risques, et à répondre aux besoins des populations en matière économique par la fourniture de services publics dont l'absence constituerait un terreau favorable à la propagation du terrorisme. Trois axes clés structurent cette stratégie : i) l'identification des zones vulnérables ; ii) la satisfaction des besoins sociaux et le développement des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables ; iii) la promotion de la cohésion sociale entre les communautés.

### 8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée,

la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

### 8.3. Risques macroéconomiques

**Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole.** La proximité géographique entre le Bénin et le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle. Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire.

**La politique de diversification de l'économie mise en œuvre à travers le PAG contribue à réduire la vulnérabilité aux risques en provenance du Nigéria.** Les résultats des analyses économiques réalisées avec les données d'avant 2016 montrent une forte vulnérabilité de l'économie aux chocs en provenance du Nigéria. Ainsi, selon les simulations de la Direction Générale de l'Économie, une hausse de 1% du taux de croissance du Nigeria se traduirait par une augmentation du taux de croissance du Bénin de 0,14%. Au plan monétaire, une dépréciation du naira de 15% provoquerait au Bénin une contraction du PIB de 1,1% la première année après le choc, toutes choses étant égales par ailleurs<sup>12</sup>. De même, une hausse du prix de l'essence de 50% sur le marché informel induirait une hausse du taux d'inflation de l'ordre de 1,9% et une contraction de la croissance de 0,6%. Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris dès 2016, à travers son Programme d'Actions, une série de réformes et d'investissements avec pour objectif de diversifier les sources de la croissance du Bénin et de renforcer sa résilience. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif, en révélant notamment le potentiel du Bénin dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme et l'économie du savoir. En conséquence, les résultats économiques du Bénin témoignent du renforcement de sa résilience. Ainsi, malgré les difficultés économiques du Nigeria

marquées par un taux de croissance de 3,1% en 2024 (FMI, janvier 2025) et un taux d'inflation de 32,5% en 2024 (FMI, octobre 2024), le Bénin affiche 7,5% de croissance pour la même année, dans un contexte non inflationniste (1,2%). De même, la mobilisation des recettes est ressortie soutenue en cette année avec des performances des administrations des Impôts et de la Douane dépassant les prévisions en début d'année. La stratégie de renforcement de la résilience du Bénin face aux chocs en provenance du Nigeria, et plus Généralement les chocs exogènes, sera poursuivie. A cet effet, l'État continuera de mettre l'accent sur : i) le renforcement de la diversification de l'économie ; ii) l'amélioration de l'attractivité de l'économie ; iii) la promotion du capital humain et iv) la promotion de l'intégration régionale, à travers notamment le développement des chaînes de valeur régionales.

#### **8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées**

##### **8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales**

**Lamatérialisationdecertainesrisquesbudgétaires est ressentie sur les finances publiques par le canal des recettes publiques. Cette composante des risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées est un risque de second ordre qui pourrait découler de la matérialisation des risques de premier ordre qui impacteraient la dynamique économique nationale.** En ce qui concerne la mobilisation des ressources fiscales, l'agrégat s'est bien comporté en 2024 car la mobilisation des ressources domestiques s'est affichée en bonne progression. Le montant total collecté par les régies financières en 2024 s'élève à 1 895,6 milliards FCFA, soit 14,6% du PIB, contre 1 701,3 milliards en 2023. Ce montant représente une amélioration de 26,5% par rapport aux recettes collectées trois (03) ans plus tôt (1 498,6 milliards) et une progression de 131,3% en dix (10) ans (819,5 milliards). Le Benin est ainsi le pays de l'UMOA, où la mobilisation de recettes s'est accrue le plus rapidement sur les dix (10) dernières années. Cette performance est le résultat des réformes mises en œuvre dans les Administrations des Impôts, de la Douane et du Trésor. Elle pourrait également indiquer la bonne anticipation des structures en charge de la gestion des risques budgétaires et de l'efficacité des mesures d'atténuation des risques

dont la matérialisation a une incidence sur les recettes budgétaires.

##### **8.4.2 Financement extérieur par les bailleurs de fonds**

**Les Aides Publiques au Développement (APD) constituent pour l'État une source de financement non négligeable destinée au financement d'investissements essentiels dans les domaines des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de l'accès à l'eau potable, tout en soutenant le renforcement institutionnel et la lutte contre la pauvreté.** Toutefois, cette dépendance expose le pays à des risques non négligeables liés, d'une part, à la vulnérabilité vis-à-vis des décisions souveraines des bailleurs, qui peuvent réorienter leurs priorités ou subir des contraintes budgétaires internes, et, d'autre part, à la rigidité des décaissements, souvent conditionnés à des critères de performance ou sujets à des retards administratifs. À cela s'ajoute la possibilité d'un décalage entre les priorités nationales définies dans les Programmes d'Action des Gouvernements et les agendas propres des donateurs.

##### **8.4.3 Financement extérieur par les investissements directs étrangers**

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 260.831,4 millions en 2023 contre 205.199,3 millions en 2022, en amélioration de 55.632,1 millions. Cette progression est imputable aux investissements nets en capital social qui ont progressé pour atteindre 51.351,6 millions après 13.549,7 millions en 2022 et dans une moindre mesure aux entrées nettes d'instruments de dette qui se sont renforcées pour s'établir à 209.479,8 millions après 191.649,6 millions enregistré en 2022. Ces évolutions sont à mettre en relation avec le renforcement des fonds propres des banques, les entrées de ressources utilisées pour la construction du Pipeline Export Niger-Bénin, l'exécution des projets de construction d'infrastructures publiques, l'installation d'investisseurs étrangers dans la Zone industrielle Spéciale de Glo-Djigbé, ainsi qu'aux

performances enregistrées dans les secteurs de l'économie.

Les principaux secteurs bénéficiaires des investissements directs sont les « Transports et entreposage » (76,1%), l'« Intermédiation financière, assurance et retraite » (11,5%), l'« Industrie manufacturière » (4,9%), la construction (2,9%) et la Communication (2,4%). La Chine (75,4%), le Togo (7,9%), la France (7,0%), la Côte d'Ivoire (5,6%) et les Emirats Arabes Unies (4,3%) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2023.

## 8.5. Risques sanitaires

Le Bénin a montré une capacité d'anticipation et de coordination dès 2020. Le pays a tiré bénéfice d'un appui international efficace pour l'approvisionnement en vaccins et pour des projets de renforcement des capacités. Les expériences réussies ont été traduites en leçons et en réformes. Les points de faiblesses structurelles ont été identifiés. Il s'agit notamment de l'insuffisance de la surveillance et des laboratoires spécialisées dans toutes les zones, de la dépendance au financement externe, et des besoins en capital humain qualifié et ressources logistiques pour une réponse autonome et rapide aux futures épidémies et autres menaces respiratoires. L'analyse de la chronologie des événements de cette crise permet de faire l'analyse suivante :

### 1) Ce qui a bien marché (forces) :

- Le Bénin a pu réaliser une planification rapide des activités de réponse et de mobilisation de partenaires. Dès 2020-2021 le Bénin a adopté un Plan national intégré de riposte COVID (2021–2025) et a mobilisé l'appui technique et financier des partenaires tels que la Banque mondiale, le PNUD et d'autres agences onusiennes pour actions d'urgence de renforcement des capacités sur tous les plans.
- La gestion du volet vaccination qui comprend l'approvisionnement à travers le programme COVAX/Gavi et la gestion logistique des vaccins. Le pays a reçu des livraisons COVAX et a lancé la campagne nationale en mars 2021, atteignant un niveau de couverture notable fin 2021.

- Le renforcement progressif de la préparation et la sécurité sanitaire. Des évaluations et auto-évaluations ont permis une actualisation du Plan Opérationnel de Sécurité Sanitaire en vue de combler au fur et à mesure les lacunes identifiées.

### 2) quelques réformes et mesures prises 2020–2025 :

- Plan National Intégré de Riposte 2021–2025 : ce plan propose un cadrage stratégique pour une réponse immédiate aux crises sanitaires et un renforcement du système sanitaire.

## 8.6. Risques climatiques

**Le Bénin met en œuvre une série de mesures pour faire face aux risques climatiques. Les risques climatiques majeurs comprennent les inondations, les sécheresses, les pluies tardives, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer.** Les impacts observés au cours des trois dernières décennies sont, entre autres, une baisse des rendements agricoles en raison des inondations, des poches de sécheresse, des pluies tardives et violentes, les invasions des criquets, les perturbations des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement en eau potable, imputable à l'augmentation de l'évaporation de l'ordre de 3 à 4% à l'échelle annuelle, etc. Le sous-secteur agricole est indiscutablement l'un des plus touchés par la variabilité du climat. Selon les simulations de la Direction Générale de l'Economie, une baisse de la production agricole de 10,0% provoquerait un repli de la croissance économique de l'ordre de 2,0 points de croissance, toutes choses égales par ailleurs. Au plan des finances publiques, les résultats du Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) montrent que les recettes budgétaires baissent d'environ 0,6%. Pour faire face à ce risque, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la création du Fonds de Réponse aux Catastrophes (FONCAT) qui permet à l'État de se doter de moyens pour effectuer des dépenses urgentes de réponses aux catastrophes, dont les catastrophes climatiques, ii) la mise en

œuvre des recommandations du dernier rapport C-PIMA (Climate- Public Investment Management) du Fonds Monétaire International qui permet la prise en considération du risque climatique dans la gestion des investissements publics ; iii) l'élaboration et la mise en oeuvre de la contribution nationale déterminée du Bénin qui prévoit un ensemble de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques. Pour le cas spécifique du secteur agricole, les mesures incluent : a) la maîtrise de l'eau à travers des aménagements hydro-agricoles par plusieurs projets/programmes et le renforcement pour les campagnes à venir de la capacité d'aménagement hydro-agricole du pays ; b) le renforcement des connaissances à travers la formation des cadres à divers niveaux sur les thématiques liés aux changements climatiques, et surtout les mesures d'adaptation à conseiller aux exploitants agricoles ; c) la restructuration du système national de recherche agricole et la création de 23 sites de recherche-développement pour le développement de semences améliorées et adaptées aux changements climatiques ainsi que des technologies novatrices et résilientes

## 8.7. Réaction du monde des affaires aux périodes électorales

**La maturité de la démocratie béninoise permet d'atténuer les incertitudes relatives à l'attentisme des opérateurs économiques et au ralentissement des investissements en périodes électorales.** Les élections, qu'elles soient présidentielles, législatives ou municipales/communales, constituent des évènements majeurs qui, en marquant la vie politique d'une nation, ont une incidence sur l'activité économique. Le Bénin organisera ses premières élections Générales en 2026. Ces élections incluent les élections présidentielles, législatives et communales. L'attentisme que crée souvent cette période auprès des opérateurs économiques pourrait avoir des implications sur le cadre macroéconomique. Il pourrait induire un ralentissement des investissements privés, avec des effets sur la croissance. Les simulations de la Direction Générale de l'Economie montrent qu'une baisse des investissements privés de 10% par rapport aux prévisions provoquerait une contraction de la croissance de 2,4 points de pourcentage du PIB. Toutefois, ce risque est contenu par la maturité de la démocratie béninoise.

## 8.8. Risques liés à la dette publique

Les risques analysés dans cette section sont aussi bien de premier ordre que de deuxième ordre. Au titre des risques de premier ordre, les risques analysés sont : i) le risque de variabilité du coût de la dette, ii) le risque de taux d'intérêt, iii) le risque de refinancement, iv) le risque de change, v) le risque de surendettement (viabilité globale de la dette publique).

Trois risques de second ordre sont associés au portefeuille de la dette publique à savoir : i) le risque de crédit lié à la perception du marché ; ii) le risque de liquidité, iii) le risque de non maîtrise du stock des arriérés de paiement, iv) le risque lié aux passifs contingents.

### 8.8.1 Risques de variabilité du coût de la dette ou de taux d'intérêt

Ce risque traduit la vulnérabilité des charges financières de la dette publique à une forte variabilité des taux d'intérêt du portefeuille de la dette publique. À fin décembre 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique ressort à environ **3,4%** et il est projeté qu'il avoisinera cette valeur à fin 2025. Sur le moyen terme 2024-2026, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique devrait demeurer inférieur à **4%**.

### 8.8.2 Risques de taux d'intérêt

**Le risque de taux d'intérêt désigne la vulnérabilité d'un pays aux variations des taux d'intérêt, notamment ceux des marchés financiers ou des banques centrales.** En effet, des variations importantes des taux d'intérêt impacteraient directement le coût du service de la dette entraînant sa déviation par rapport aux prévisions budgétaires initiales. En cas de survenance, ce risque pourrait affecter le coût de la dette publique, la stabilité budgétaire les flux de capitaux et potentiellement la croissance économique.

**Ce risque se manifeste à travers deux canaux à savoir : (i) la dette à taux d'intérêt variable ; et ii) la dette à taux fixe venant à échéance dans un an.** Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette du Bénin s'est affiché à 3,4% et la part de dette à taux d'intérêt fixe représentait 97,6% de la dette totale. Ce constat limite l'exposition du Bénin au risque de taux d'intérêt.

### 8.8.3 Risques de refinancement

**Le risque de refinancement désigne la possibilité qu'un État ne puisse pas renouveler ou remplacer ses dettes arrivant à échéance dans des conditions acceptables, voire qu'il soit contraint d'emprunter à des conditions beaucoup plus coûteuses ou défavorables.** Il est apprécié par les indicateurs ci-après : i) durée moyenne d'échéance (en année) ; et ii) dette à amortir dans un an (en pourcentage du PIB et en pourcentage du total de la dette). Les facteurs exogènes qui pourraient contribuer à rendre le risque de refinancement plus probable sont les **conditions du marché** (resserrement des conditions de financement, la volatilité des marchés, réduction de la liquidité des marchés, en crise économique ou financière) et les **facteurs internes dont notamment** la dégradation de notation de crédit, la concentration des échéances de dette sur le court terme, la non-diversification des sources de financement et les problèmes de gouvernance. Les analyses récentes de viabilité de la dette montrent que la durée moyenne d'échéance du portefeuille de la dette totale devrait ressortir à environ 9,3 ans à fin 2025, tirée par sa composante extérieure multilatérale plus concessionnelle liée aux financements de la Banque Mondiale et du FAD. Précisons que seulement 21,2% de l'encours de la dette intérieure devra être refinancé en 2026 contre 3,4% pour la dette extérieure. La part de la dette à amortir en 2026, représente 8,2% de l'encours de la dette totale.

### 8.8.4 Risques de taux de change

**Le risque de taux de change, aussi appelé risque de change, correspond à la possibilité que la valeur de la dette publique en devises étrangères augmente (en termes de monnaie locale) à cause de variations défavorables des taux de change.** Il traduit la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises d'endettement. Le risque de taux de change peut encore se matérialiser par le canal du service de la dette. Il se définit dans ce cas comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. La matérialisation du risque de taux de change entraînerait une augmentation de la pression de liquidité sur la trésorerie. Il ressort des analyses récentes de viabilité de la dette que moins de 20%

de la dette publique devrait être libellé en devises fluctuantes à la fin de l'année budgétaire 2025. Cependant, compte tenu de la part des instruments en dollar US (environ 10% du portefeuille total), les fluctuations dollar/CFA pourraient constituer des facteurs de vulnérabilité.

### 8.8.5 Risques de surendettement

**Le risque de surendettement désigne la possibilité qu'un pays ne soit plus en mesure de rembourser sa dette publique de manière soutenable, sans compromettre sa stabilité macroéconomique, son développement ou ses dépenses sociales essentielles.** Ce risque est particulièrement surveillé au Bénin en raison de l'appartenance du pays à l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UMOA) et du contexte de forts besoins d'investissement, de volatilité économique mondiale, et de financements extérieurs croissants. On dira que le risque de surendettement se manifeste lorsque : (i) Le pays n'est plus en mesure d'honorer toutes ses obligations actuelles et futures (service de la dette) ; (ii) Les mesures nécessaires à la stabilisation de la dette sont politiquement irréalistes et socialement inacceptables, incompatibles avec le maintien de la croissance à un niveau satisfaisant et la réalisation des progrès adéquats vers les objectifs de développement.

**Le taux d'endettement devrait connaître une tendance baissière sur la période 2026-2028.** Il passerait de 52,4% en 2025, à 50,5% en 2026 puis à 49,7% en 2027 grâce à l'effet combiné d'une amélioration du déficit budgétaire et d'une hausse importante de la croissance économique. En effet, sur la période 2026-2028, le déficit global devrait s'améliorer en passant à 2,9% du PIB en 2025, 2,8% en 2026 et 2,7% du PIB en 2027. Fort de ce qui précède, et en référence aux résultats de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de juin 2025, on pourrait conclure que la probabilité de survenance de ce risque est moyenne.

### 8.8.6 Risques de crédit lié à la perception du marché

Le risque relatif à la perception du Bénin sur les marchés financiers est suivi à travers l'évaluation des agences de notation. Depuis 2018, le Bénin réalise régulièrement sa revue de notation financière par les agences de renommée internationale (S&P, Fitch, Moody's) et régionale (Bloomfield, et WARA).

En juillet 2025, l'agence internationale de notation financière Fitch a, au cours de sa deuxième revue annuelle, confirmé la notation B+ du Bénin ainsi que la perspective 'stable' assortie à cette note. En octobre 2025, STANDARD & POOR'S a confirmé la notation de la République du Bénin à 'BB-' et maintenu sa perspective 'Positive'. Plus tôt dans l'année, au mois de février 2025, l'agence MOODY's avait décidé de maintenir la note B1 du Bénin, tout en réhaussant la perspective de 'stable' à 'positive'.

Toutes ces décisions reflètent les solides perspectives de croissance économique du pays, la mise en oeuvre continue des réformes structurelles, ainsi que les progrès constants en matière de gestion budgétaire et de mobilisation des ressources intérieures.

### 8.8.7 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se matérialise par une incapacité à honorer ses paiements à court terme. Pour rappel, seulement 21,2% de l'encours de la dette intérieure devra être refinancé en 2026 contre 3,4% pour la dette extérieure. La part de la dette à amortir en 2026, représente 8,2% de l'encours de la dette totale.

Le Bénin a toujours honoré ses échéances de remboursement du service de la dette (le Bénin n'a enregistré aucun arriéré de paiement sur sa dette financière).

### 8.8.8 Risques de non maîtrise du stock des arriérés de paiement

Le Bénin n'a aucun arriéré de paiement, ni intérieur,

ni extérieur. Sont considérés comme arriérés de paiement, des instances de paiement de plus de trois (03) mois.

### 8.8.9 Risques liés aux passifs contingents

Deux passifs contingents majeurs sont associés au portefeuille de la dette publique du Bénin à savoir : **(i) passif contingent explicite : garantie délivrée par l'État et (ii) passif contingent implicite :** dette bancaire non garantie des entreprises publiques.

#### 8.8.9.1 Garantie délivrée par l'Etat

Le portefeuille des garanties octroyées par l'État contient une seule garantie active, dont le bailleur est Natixis. Elle a été octroyée par l'État au Port Autonome de Cotonou (PAC) en 2023, et son encours à fin juin 2025 est de 53,5 milliards de francs CFA. Le cadre d'octroi et de gestion des garanties de l'État est institué par l'Arrêté 2021/N°1278-c MEF/DC/CAA/SP/109 SGG21 du 26 mai 2021 portant procédures d'octroi et de gestion de la garantie ou de l'aval de l'État et de rétrocessions de prêts publics. Ce cadre fait également mention des mesures d'atténuation des risques budgétaires liés aux garanties de l'État ainsi que la constitution des commissions et contreparties y afférentes.

#### 8.8.9.2 Dette bancaire non garantie des entreprises publiques

La dette non garantie des entreprises publiques est constituée des dettes provenant de neuf (9) entreprises publiques, en cours d'activités, pour un encours total de 265,0 milliards de FCFA au 30 juin 2025 (voir tableau 11)

**Tableau 11 : Encours détaillé de la dette bancaire non garantie des entreprises publiques**

N°	Entreprises	2023	2024	Fin juin 2025
1	Loterie Nationale du Bénin (LNB)	0	0	0
2	Agence Nationale de Gestion des Marchés (ANaGeM)	-	-	0
3	La Poste du Bénin S.A. (LPB SA)	0	0	0
4	Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP)	284 901 024	529 825 657	459 095 219
5	Port Autonome de Cotonou (PAC)	140 057 124 425	111 226 083 767	80 914 713 542
6	Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)	888 888 890	444 444 446	222 222 224
7	Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)	2 350 500 000	1 567 000 000	1 175 250 000
8	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire SA (SIRAT SA)	196 385 737 260	182 267 539 846	182 267 539 846
9	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion SA (SBIR SA)	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>339 967 151 599</b>	<b>296 034 893 716</b>	<b>265 038 820 831</b>

Source: CAGD, DGPED, juillet 2025

## **8.9. Mesures de mitigation des risques associés au portefeuille de la dette publique**

- ◆ **La première mesure d'atténuation du risque de taux d'intérêt est l'approche prudentielle adoptée par le Gouvernement du Bénin en matière de gestion de la dette publique.** Les services compétents de l'État travaillent à contenir la part du portefeuille de la dette à taux d'intérêt fluctuant à un niveau faible en vue de minimiser l'impact budgétaire du risque de taux d'intérêt en cas de survenance. Aussi, pour une économie en développement comme celle du Bénin avec un accès progressif aux marchés financiers internationaux, plusieurs mesures sont-elles adoptées pour atténuer ce risque. Elles consistent à : (i) privilégier les financements à taux d'intérêt fixe par rapport aux financements à taux d'intérêt variable ; (ii) négocier les meilleures conditions de financement tout en maximisant la mobilisation des financements concessionnels et semi-concessionnels disponibles ; (iii) diversifier les sources de financement ; (iv) adopter les mécanismes innovants de garantie partielle de crédit des institutions multilatérales pour emprunter à des taux d'intérêt plus bas sur le marché financier international ; (v) poursuivre avec la stratégie d'évaluation régulière à travers la notation financière par les diverses agences de notation pour bénéficier d'une bonne perception sur les marchés financiers ; (vi) former (recycler) les cadres du département en charge de la gestion de la dette du Ministère des Finances à la gestion active de la dette ; (vii) maintenir une politique budgétaire prudente.
- ◆ **Le Bénin entend mitiger le risque de change à travers un recours prioritaire aux prêts extérieurs en devises stables.** A cet effet, les prêts libellés en Euro seront privilégiés. Les opérations de swaps seront envisagées au besoin, comme c'est le cas avec les eurobonds en dollars US émis en 2024 et 2025.
- ◆ **Dans le contexte économique actuel, marqué par des taux d'intérêt relativement élevés, une volatilité accrue des marchés financiers et une pression sur les finances publiques, le Bénin pourrait jouer sur les leviers ci-après pour atténuer le risque de refinancement :** i) L'allongement de la maturité de la dette pour éviter les échéances de remboursement trop rapprochées. Pour ce faire, le pays a privilégié les

émissions de titres à plus long terme, même si les coûts pourraient être légèrement plus élevés ; ii) La diversification des sources de financement en vue d'une réduction de la dépendance à un seul type de créancier et assurer la liquidité ; iii) La négociation des meilleures conditions de financement tout en maximisant les financements concessionnels et semi-concessionnels ; iv) L'amélioration de la gestion de la trésorerie et des passifs en vue d'optimiser les flux de paiement et réduire les coûts de financement ; v) La mobilisation plus accrue des ressources internes grâce à l'accroissement des recettes fiscales par élargissement de l'assiette et lutte contre l'évasion fiscale ; vi) Le recours aux opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UMOA et sur le marché international concernant les Eurobonds ; la mobilisation plus accrue du volume de financements concessionnels disponibles pour le Bénin pour améliorer les indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette publique ; vii) La réduction du recours aux titres de maturité un an ; ix) Le ciblage de la proportion de la dette arrivant à maturité dans un an (moins de 15% selon la stratégie d'endettement 2025-2029).

- ◆ Le risque de liquidité sera rigoureusement suivi. Le Bénin met un point d'honneur au remboursement à bonne date de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Par ailleurs, un suivi rapproché des ratios de liquidités sera maintenu en vue de veiller à la soutenabilité des finances publiques.
- ◆ En ce qui concerne le risque de crédit lié à la perception du marché, le Bénin entend poursuivre sa stratégie d'évaluation régulière de sa notation financière par les diverses agences de notation. Les réformes de transformation structurelle de l'économie et de bonne gestion des finances publiques permettront au Bénin de maintenir/améliorer ses notes.
- ◆ Le risque lié aux passifs contingents sera maintenu dans des proportions acceptables à travers une limitation au recours à la garantie de l'Etat. Le Bénin entend poursuivre le monitoring permanent des passifs contingents afin de prévenir tout risque lié qui pourrait survenir.

Pour ce qui est de la dette bancaire non garantie des entreprises publiques, elle fait l'objet d'un suivi rigoureux au travers d'un mécanisme de collecte, de monitoring et de reporting par une équipe constituée de la CAGD et de la DGPED.

- ◆ Pour la période 2026-28, l'État compte encourager les entreprises publiques à explorer d'autres formes de financement, notamment, le recours à des mécanismes de rehaussement

de crédit fournis par des tiers (institutions multilatérales, agences de crédit-export).

- ◆ En ce qui concerne le risque lié à la viabilité globale de la dette, le Bénin entend produire périodiquement et conjointement avec le FMI, des Analyses de Viabilité de la Dette qui permettront d'assurer un bon monitoring de l'évolution des indicateurs d'endettement.



## IV - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

## 9. PRÉSENTATION DE L'EMETTEUR

### 9.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Le Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin est organisé en Directions Techniques et Centraux dont la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le Décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances et l'Arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022. La DGTCP a deux missions que sont la mission « Trésor » et la mission « comptabilité publique ». A ce titre, elle exerce quatre fonctions principales : la fonction Trésor, la fonction Réglementation de la Comptabilité Publique, la fonction Comptable et la fonction Réglementation des changes.

### 9.2. Attributions de la DGTCP

Au titre de la fonction « Trésor », la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- ▶ l'étude et du suivi des problèmes liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat en vue de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- ▶ la réalisation de l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ;
- ▶ la proposition et de la mise en œuvre de la politique financière de l'Etat ;
- ▶ l'émission et de la négociation des effets ou titres publics ;
- ▶ la gestion du portefeuille de titres de l'Etat ;
- ▶ l'exécution, en collaboration avec l'Institut d'émission, de la politique monétaire de l'Etat ;
- ▶ la gestion de la dette publique en liaison avec la Caisse Autonome de Gestion de la Dette (CAGD).

Au titre de la fonction « Réglementation de la Comptabilité Publique » la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- ▶ l'initiation ou de l'étude de tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres Collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité Publique ;
- ▶ l'animation des services du réseau comptable dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des Collectivités Publiques.

Au titre de la fonction « Comptable » la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- ▶ du recouvrement des recettes non fiscales ;
- ▶ de la centralisation de toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
- ▶ de la gestion du paiement des dépenses des organismes publics régis par les règles de la comptabilité publique ;
- ▶ du suivi de la gestion financière et comptable des ministères, Institutions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif, des postes diplomatiques et consulats généraux ;
- ▶ de la production des états financiers, des statistiques des flux financiers de l'administration publique, assortis d'analyses en collaboration avec les autres directions concernées du Ministère en charge des Finances ;
- ▶ de la production des comptes de gestion de l'Etat et des autres collectivités publiques ;
- ▶ de la centralisation des comptes de tous les comptables publics ;
- ▶ de la mise en état d'examen des comptes de gestion des comptables principaux et de leur transmission à la juridiction financière compétente ;
- ▶ de l'élaboration du Compte Général de l'Administration des Finances ;
- ▶ de l'élaboration du projet de loi de règlement de l'Etat.

Au titre de la **fction « Réglementation des changes** » la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :

- ▶ de la délimitation et du suivi de la politique des changes ;
- ▶ du suivi et du contrôle des opérations financières avec l'étranger, notamment le contrôle des changes et le rapatriement des recettes d'exportation en liaison avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

### 9.3 Organisation et fonctionnement de la DGTCP

Conformément aux dispositions de l'arrêté N° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22du 21 janvier 2022, la structure de la DGTCP comprend:

- **Le Directeur Général et son adjoint**
- Le Directeur Général assure les fonctions d'orientation, d'impulsion et de coordination. Il est assisté dans ses missions par le Directeur Général adjoint.
- **les structures et postes rattachés au Directeur Général**
- Les structures et postes rattachés au Directeur Général comprennent :
  - l'Inspection Générale des services ;
  - la Cellule des réformes et de la démarche qualité ;
  - l'Assistant du Directeur Général ;
  - le Secrétariat particulier ;
  - le Secrétariat administratif.

### ■ Les directions techniques

- la Direction des Affaires Monétaires et Financières ;
- la Direction de la Réglementation Comptable ;
- la Direction de l'Informatique et des Archives ;
- la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor ;
- la Direction des Moyens Généraux ;
- la Direction des Recettes.

### ■ Le réseau comptable composé des services centraux et extérieurs.

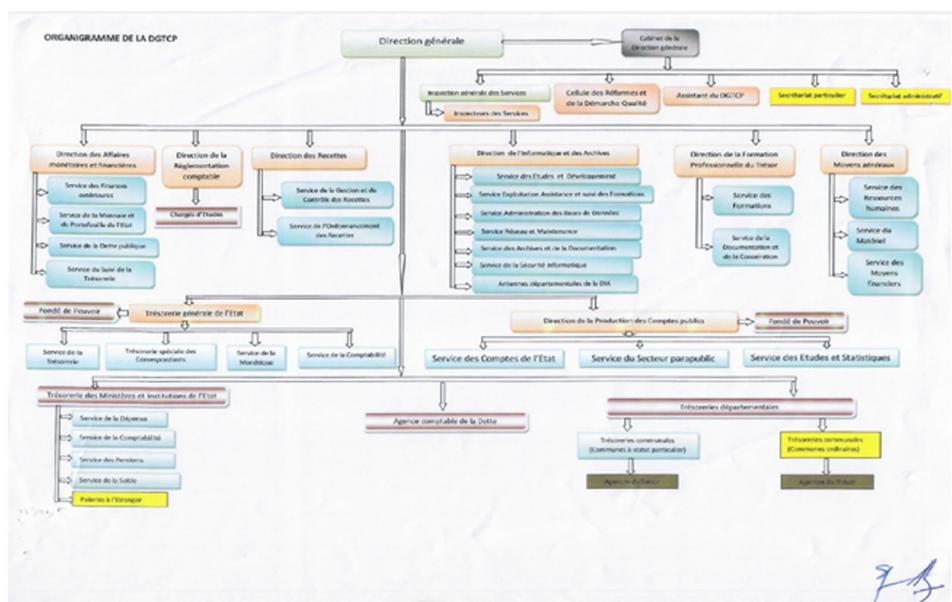
Les services centraux sont :

- la Direction de la Production des Comptes Publics ;
- la Trésorerie Générale de l'Etat.

Les services extérieurs sont :

- la Trésorerie des Ministères et Institutions de l'Etat ;
- l'Agence Comptable de la Dette ;
- la Trésorerie Départementale ;
- la Trésorerie Communale

L'organisation de la DGTCP peut se schématiser par l'organigramme ci-après :





## ANNEXE



**ARRÊTÉ**

Année 2025- N° 3000-<sup>c</sup>/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP

fixant les conditions d'émission d'obligations du Trésor par syndication en novembre 2025

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET  
DES FINANCES,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2024-34 du 12 décembre 2024 portant loi de finances pour la gestion 2025 ;
- vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- vu** l'annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- vu** le Règlement n°06/2013/CM/Uemoa du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 23 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- vu** le décret n°2024-1477 du 24 décembre 2024 portant autorisation de contracter, dans la limite des plafonds d'endettement, des emprunts à court, moyen et long termes libellés en francs CFA et/ou en toute autre devise, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 58 de la loi n°2024-34 du 12 décembre 2024 portant loi de finances pour la gestion 2025 ;
- vu** l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

considérant les nécessités de service,

### **ARRÊTE :**

#### **Article premier**

Conformément aux dispositions de la loi n°2024-34 du 12 décembre 2024 portant loi de finances pour la gestion 2025, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie et des Finances, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à procéder à l'émission en novembre 2025 d'obligations du Trésor par syndication sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour un montant indicatif de cent milliards (100 000 000 000) francs CFA en deux tranches A et B.

#### **Article 2**

La structuration et le placement de la syndication seront confiés à une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI), chef de file-arrangeur qui se fera accompagner de trois co-chefs de file.

#### **Article 3**

Les principales caractéristiques de la syndication sont définies comme ci-après :

<b>Émetteur</b>	État du Bénin représenté par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.	
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.	
<b>Prix de l'émission</b>	Dix mille (10 000) francs CFA par obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.	
<b>Tranches</b>	<b><i>Tranche A</i></b>	<b><i>Tranche B</i></b>
<b>Durées</b>	7 ans	10 ans
<b>Montant indicatif</b>	Soixante-dix milliards (70 000 000 000) francs CFA	Trente milliards (30 000 000 000) francs CFA

<b>Nombre de titres émis</b>	Sept millions	Trois millions
<b>Jouissance des titres</b>	La date de jouissance des obligations est fixée à cinq (5) jours ouvrables suivant la date de clôture de la période de souscription.	
<b>Nature et forme des obligations</b>	Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles sont obligatoirement inscrites en comptes, tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.	
<b>Taux nominal annuel</b>	Les obligations porteront intérêt à un taux annuel qui sera fixé par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie et des Finances, suivant les conditions du marché.	
<b>Cotation</b>	Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) un (01) mois plus tard après leur date de jouissance. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.	
<b>Fiscalité</b>	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.	
<b>Paiement des intérêts et remboursement du capital</b>	<p>Les intérêts seront payés chaque année. Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement annuel du capital en séries égales en cinq (05) ans après deux (02) ans de différé pour les titres de maturité sept (ans) ans et en huit (08) ans après deux (02) ans de différé pour les titres de maturités dix (10) ans.</p> <p>L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement des obligations restant en circulation.</p>	
<b>Garantie</b>	Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Bénin.	
<b>Liquidité du titre</b>	Les obligations issues de l'emprunt bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.	

<b>Personnes concernées</b>	L'émission d'emprunt obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi qu'aux investisseurs régionaux et internationaux.
<b>Chef de file arrangeur</b>	Une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) habilitée du marché financier régional.
<b>Co-chefs de file</b>	Trois SGI habilitées du marché financier régional.
<b>Syndicat de placement</b>	Toutes les SGI ainsi que les établissements bancaires de l'UMOA ayant signé le contrat de syndication de l'emprunt.

#### **Article 4**

Les modalités et les conditions d'intervention de la SGI, chef de file-arrangeur et des autres intervenants habilités ainsi que les obligations qui en découlent, seront précisées dans une convention entre le chef de file-arrangeur et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie et des Finances.

#### **Article 5**

Le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et le Directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2025



**AMPLIATIONS :** PR 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 20 – SGG 4 - JORB 1 – ARCHIVES & CHRONO 2



**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE  
LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE DU BÉNIN**  
BP: 40 Cotonou, ROUTE DE L'AEROPORT  
(229) 0121301937 / 0121308542  
[courriers@tresorbenin.bj](mailto:courriers@tresorbenin.bj)